

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2008

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 23 septembre 2008, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOIJAT Jackie, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, YVON Marie-Ange, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, MARTIG Laetitia, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : MOTOT Ginette (pouvoir à S. DELOISY), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à F. FEINDEL), SCHEHL Françoise (pouvoir à M. COUVÉ-DUPONT)

soit 30 présents, 3 absents représentés, 33 votants.

M. FRÉMONT Bernard, secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant d'adopter le procès verbal de la séance du 23 juin, je voudrais avoir votre avis sur la modification de l'ordre du jour à savoir l'insertion d'une nouvelle délibération à savoir :

LE PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE SUR LA ZONE DE LA VILLE DE COULOMMIERS DESSERVIE PAR L'EMETTEUR DE MOUROUX-LES PARRICHETS

Vous savez qu'on a passé une convention entre la ville et le groupement d'intérêt public France Télé Numérique, mais afin de bien finaliser le bouclage juridique, le C.S.A. nous demande de passer une nouvelle délibération dont on parlera tout à l'heure, pour faire en sorte que juridiquement tout cela soit bien calé. On en reparlera sur le fond du sujet, mais je vous demande d'accepter qu'il y ait une modification de l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Une remarque sur la forme. On découvre le dossier.

M. RIESTER : Je sais bien c'est pour cela que je vous demande la modification de l'ordre du jour. Puisque c'est une nouvelle que nous avons appris très récemment et il est nécessaire de voter cette délibération. On l'a eu après vous avoir envoyé les boocklets. C'est pour cela qu'on se permet de modifier l'ordre du jour. Vous verrez que sur le fond cela ne pose pas de problème. C'est juste une modification de l'ordre du jour et comme il se doit je dois vous demander votre accord.

Le Conseil Municipal approuve, par 29 voix pour et 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'insertion d'une délibération supplémentaire qui sera inscrite à la suite de la question 22 et portera le n° 22 B, dont le titre est le suivant :

LE PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE SUR LA ZONE DE LA VILLE DE COULOMMIERS DESSERVIE PAR L'EMETTEUR DE MOUROUX-LES PARRICHETS.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2008

Le procès verbal de la séance du 23 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Avant d'attaquer sur la question n°1 je voudrais que Jean-Pierre Aubry vous fasse un petit point sur la question des ordures ménagères d'autant plus que vous savez que la compétence ordures ménagères est une compétence qui est transférée à la Communauté de Communes de la Brie des Templiers qui l'a elle-même déléguée au SMICTOM et donc on voudrait, puisque vous avez vu qu'il y avait des petits problèmes techniques sur la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères dans Coulommiers, qu'on fasse tout de suite un petit point sur les décisions qui ont été prises en accord avec le SMICTOM et Véolia.

J'en profite pour accueillir Guy DHORBAIT le Président de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers qui est le Maire de Boissy le Châtel. Merci beaucoup d'être là Guy. Tu vas nous parler tout à l'heure, on fera une petite interruption de séance, du rapport d'activité de la Communauté de Communes avec laquelle on entretient évidemment d'excellentes relations. Jean-Pierre étant le premier Vice-Président de la Communauté de Communes, en charge notamment de la question des ordures ménagères, il va nous faire un petit point sur le dispositif de Coulommiers. Vous avez pu constater que depuis un certain nombre de semaines, nous avons des problèmes d'enlèvement des ordures ménagères à Coulommiers, puisque les systèmes techniques d'enlèvement des conteneurs enterrés au centre de Coulommiers sont défectueux. Nous avons été obligés de les immobiliser, de les sécuriser et donc Jean-Pierre va vous expliquer ce qui a été décidé avec le SMICTOM, avec l'entreprise VEOLIA la façon dont on va retrouver un dispositif de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères qu'attendent évidemment tous les Columériens.

M. AUBRY : Je ne reviendrais pas sur ce que vient de dire le Maire au sujet du dysfonctionnement des dispositifs qui avaient été installés. La société qui avait construit ces dispositifs a fait un dépôt de bilan. C'est la raison pour laquelle nous avons repassé un marché complet. On pourra remplacer ces containers en conservant le réceptacle existant. Le SMICTOM a passé le marché. La réalisation des travaux est prévue à partir du 2 octobre prochain, c'est-à-dire dans deux jours. Nous aurons le remplacement des matériels de façon à ce que le 13 octobre tous les dispositifs en service enterrés de la ville de Coulommiers fonctionnent. Cela sera une première étape. Ensuite on s'est rendu compte que les points d'apport volontaire n'étaient peut être pas suffisants sur certains points de la ville, c'est la raison pour laquelle nous réfléchissons pour l'implantation d'autres points complémentaires sur le centre ville de façon à pouvoir éviter les dépôts sauvages. Dans quel but nous faisons cela ? C'est qu'à la fin des installations, je pense que nous ferons uniquement la collecte par des points d'apport volontaire et que nous supprimerons la collecte qui a lieu le lundi, mercredi et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi qui ne se justifiera plus, de façon bien sûr à baisser les coûts de collecte, chose qui est nécessaire puisque ce sont des coûts qui ont tendance à augmenter d'une année à l'autre.

D'autres points resteront à résoudre, le premier c'est le problème des cartons qui sont stockés par les commerçants. Actuellement, c'est un service de la ville qui ramasse ces cartons le mardi soir et le jeudi soir. A terme, nous allons installer près du parking de l'île 4 containers spécialement réservés où ils pourront déposer leurs cartons. Je pense que tous ces dispositifs nous permettront d'avoir une ville relativement propre, en particulier sur le quartier Berthereau. Nous avons pris des mesures conservatoires, nous avons fait des collectes supplémentaires au moins une collecte supplémentaire de ramassage des containers enterrés, c'est-à-dire, dans la nuit du samedi au dimanche de façon à éviter cet amas de dépôts que nous constatons le dimanche matin et le dimanche après-midi.

M. RIESTER : Merci Jean-Pierre. Clairement, avant de supprimer l'enlèvement le lundi, mercredi et vendredi, on attendra de voir comment tout cela se met en place. On va recommuniquer auprès de la population. J'ai demandé au SMICTOM de recommuniquer dès que le nouveau dispositif sera en place. Il va falloir un peu de temps pour habituer les gens à ce qu'ils aillent déposer leurs ordures dans ces dispositifs de collecte enterrés et on verra à l'issue de cette période transitoire, on va se donner le temps de voir si tout fonctionne bien et après effectivement on se posera la question, comme l'on fait de nombreuses communes en France de savoir s'il faut aller jusque dans le centre ville ancien, s'il faut aller jusqu'à uniquement une collecte dans les dispositifs enterrés. C'est-à-dire une collecte avec apport volontaire. On en n'est pas là. D'abord, comme l'a dit Jean-Pierre, on remet des dispositifs de collecte enterrés qui fonctionnent, suffisamment pour pouvoir recueillir les ordures qui sont émises par la population et en tenant compte de notre spécificité dont on est si fier qui est notre centre commerçant et notre centre d'activités du centre ville de Coulommiers. On communique à la population pour bien réexpliquer quand on est dans le centre ville comme cela se passe, quand on est dans le quartier pavillonnaire, comme cela se passe, quand on est dans le quartier de logements HLM, comment cela se passe. Ensuite on est un peu plus strictes avec un certains nombre de nos concitoyens qui aujourd'hui, il faut le reconnaître il y a des raisons de ne pas tellement bien comprendre comment tout cela fonctionne, ne font pas l'effort d'aller jusqu'au dispositif pour pouvoir laisser leurs ordures ou ne respecte pas toujours les journées d'enlèvement. On va être un peu plus fermes pour certains d'entre eux.

Après on fera un bilan global du nouveau dispositif de collecte que ce soit encore une fois sur les trois zones, zone pavillonnaire avec la collecte robotisée, la zone HLM avec les semi enterrés, ce qu'on appelle les Moloks et le centre ville avec le dispositif enterré. On fera un point de toutes ces collectes avec le SMICTOM, Véolia et la Communauté de Communes de la Brie des Templiers pour voir si on modifie ici ou là le dispositif et si on va plus loin dans la collecte automatisées et notamment en centre ville. Il était vraiment urgent que le SMICTOM et VEOLIA réagissent, même s'il faut reconnaître qu'ils n'ont pas été aidés avec la faillite de l'entreprise qui avait installé les containers enterrés dont les normes n'étaient plus acceptables en matière de sécurité. Donc le SMICTOM n'a vraiment pas eu de chance et donc à fortiori les Columériens de voir cette entreprise être défailante, non seulement sur les normes mais aussi financièrement pour pouvoir se rattraper d'une façon rapide.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je crois qu'il était important de faire un point sur les ordures Ménagères et je sais que Guy DHORBAIT et Jean-Pierre AUBRY dans les contacts qu'ils ont avec le Président du SMICTOM et VEOLIA font le maximum pour qu'on puisse retrouver un dispositif performant en matière de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point.

Mme MARTIG : Merci d'avoir fait un point. On l'aurait fait de toutes manières à la fin sur nos questions, donc vous en éliminez une d'avance, par rapport à ce souci que connaissent les habitants de Coulommiers ces derniers temps. N'ayant pas siéger lors de l'ancienne mandature, je voulais savoir, cette question s'adresse à M. AUBRY, est-ce que ce dispositif existait sur d'autres communes, est-ce qu'il avait été testé ? C'est quelque chose qui a été installé récemment sur Coulommiers, donc qu'on nous dise maintenant que les normes n'étaient plus réglementaires, je trouve cela un peu bizarre.

M. AUBRY : Ce n'est pas un problème de normes, c'est un problème de défaillance technique du matériel. Nous ne sommes pas la seule ville puisque toutes les villes qui ont été équipées de ce matériel, c'est-à-dire Ecovert, (la société qui a fait faillite) ont toutes les mêmes problèmes, elles sont toutes en procès avec la société.

Mme MARTIG : Elles avaient toutes été installées en même temps ?

M. AUBRY : Oui, grosso, modo. Ce sont des dispositifs qui sont installés en France depuis un an ou deux maximum.

Mme MARTIG : Donc il n'y a pas eu de commune test en fait ?

M. AUBRY : Non

Mme MARTIG : Merci.

Question n° 1

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS

M. RIESTER : je vais suspendre la séance pour laisser la parole à Guy DHORBAIT. Je la reprendrais pour pouvoir donner quelques compléments et qu'on puisse évidemment avoir le jeu des questions réponses.

Je remercie encore une fois Guy DHORBAIT de sa présence et du travail productif que l'on fait au quotidien ensemble, la ville de Coulommiers, la Communauté de Communes pour l'intérêt de tous les citoyens de Coulommiers et du territoire.

M. DHORBAIT : Bonsoir à tous, Je vais vous présenter rapidement le rapport d'activités 2007 de notre Communauté de Communes qui a été validé en Conseil communautaire le 10 juillet. Je remercie à cet effet aussi Delphine LARCHER qui est

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Directrice Générale des Services et qui est dans le public pour m'aider à répondre si je ne pouvais pas le faire.

M. RIESTER : Je n'avais pas vu Delphine, elle était cachée derrière Mme HERMANCE.

M. DHORBAIT : En 2007, nous avons adopté plusieurs compétences notamment en compétence obligatoire l'intérêt communautaire relatif aux actions du tourisme en développement économique nous avons ajouté en compétences obligatoires :

- la réalisation de circuits de randonnée de VTT*
- la mise en place d'un parcours patrimonial*
- la réalisation d'un topo guide de randonnées pédestres*

En compétences facultatives nous avons ajouté

. En matière d'étude sur l'enseignement artistique (article 7)

- Etude pour la coordination des pratiques musicales, chorégraphiques et d'art dramatique du bassin de vie de Coulommiers

. En matière de logement et de cadre de vie (article 8)

- Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : construction entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Coulommiers

. En matière de service à la personne (action social d'intérêt communautaire) (art 9)

- Etude concernant les transports à la demande

Sur l'évolution démographique de notre territoire, donc de nos huit communes, depuis le recensement de 1999 et à travers des enquêtes qui se sont déroulées depuis, notre territoire a progressé de 11 % au niveau de la population.

Sur l'activité de notre communauté de communes et notamment sur son développement, au niveau des titres, nous avons émis en 2005, 341 titres, en 2007 nous en avons émis 460, soit une progression de 35 %.

Pour les mandats administratifs, nous avons émis en 2005, 503 mandats en 2007 nous en avons émis 627, soit une progression de 25 %. Concernant les délibérations en Conseil communautaire en 2005 nous avons pris 43 délibérations, en 2007 - 101, soit une augmentation de 135 %.

Concernant l'évolution du personnel en 2007, 4 postes ont été créés :

- 1 poste d'adjoint administratif au service de la petite enfance pour les rubriques payes aux assistantes maternelles, la facturation le secrétariat et l'accueil. Ce poste a été pourvu au 1^{er} avril 2007.

- Nous avons créé un poste coordinateur petite enfance qui a été pourvu au 1^{er} août 2007.

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture suite à l'agrandissement du multi accueil, également pourvu en Août 2007.

Et nous avons créé un poste d'adjoint administratif au second poste d'assistante de direction. Le poste a été créé en 2007 et a été pourvu au 10 avril 2008.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons également recruté 3 assistantes maternelles au sein de la crèche familiale.

Concernant le bilan financier, les résultats de l'exercice 2007 en investissement, nous avons eu un excédent de 92 376 €, je vous passe les centimes et en fonctionnement un déficit de 691 571 €, en reprenant les résultats de 2006, nous clôturons l'exercice 2007 avec en investissement un solde négatif de 126 387 €, en fonctionnement un solde positif de 669 881 € et un besoin de financement avec les restes à réaliser qui s'élève à 27 358 €. Ce qui fait un excédent disponible au 31/12/2007 de 642 522 €. Ce résultat est moindre par rapport à 2006, mais nous avons versé 1 million d'euros aux budgets annexes pour éviter de mobiliser l'emprunt et éviter les intérêts financiers à payer.

En dépenses de fonctionnement, nous avons dépensé sur l'année 2007 : 6 211 088 €, dont 3 041 384 € de taxe d'ordures ménagères et le virement de fonctionnement que nous avons fait aux budgets annexes pour 1 009 318 €. Sans ces virements de subventions aux budgets annexes, nous avons quand même une augmentation par rapport à 2006 de 17 %.

En recettes de fonctionnement, nous avons réalisé 5 560 849 €, évidemment dont la taxe d'ordures ménagères pour 3 049 671 €. Ces recettes sont en progression de 7,3 %.

En dépenses d'investissement, nous avons investi 333 331 €, dont 115 877 € pour le cinéma, 74 745 € pour la petite enfance, 23 457 € pour le service administration, 103 025 € pour les ordures ménagères et 16 227 € pour les actions du contrat CLAIR.

Les budgets annexes, concernant la zone d'activités future de Voisins Mouroux, nous avons dépensé 1 231 790 € et en recettes 1 225 448 €. Concernant la zone des Longs Sillons située à Coulommiers, nous avons dépensé 1 009 769 € et en recettes 1 003 869 €.

Sur l'évolution totale des dépenses de fonctionnement en développement économique en 2006 vous avons dépensé 33 450 €, en 2007 3 292 550 €, concernant les ordures ménagères 2006 : 3 152 520 €, 2007 : 3 041 384 €, pour la petite enfance 1 260 676 € en 2006 et 1 474 141 € en 2007, concernant les services administratifs 273 272 € en 2006, 258 383 € en 2007, pour la piscine 314 539 € en 2006 et 314 610 € en 2007 et les autres services 10 817 € en 2006, 134 200 € en 2007.

Concernant tous les projets avancés :

- la zone de Mouroux, l'avancement du dossier en 2007 a permis l'acquisition de 21 hectares de terrain sur les 26 hectares disponibles en maîtrise foncière. Nous avons contacté les propriétaires pour les 5 hectares restant à acquérir. Depuis nous avons eu des réponses et nous avons des achats à faire.

Nous avons acheté les 10 hectares à la SCI des Longs Sillons pour un montant de 890 000 € HT et nous avons à réaliser encore l'acquisition d'un terrain qui est attenante à cette parcelle pour 8 000 m² auprès de la Société AIRCOS.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le schéma de développement économique, que nous réalisons avec les deux autres communautés de Communes Avenir du développement des Trois Rivières et la Brie des Moulins, ce schéma va identifier les atouts et les faiblesses de notre territoire et définir les grandes orientations que nous aurons à prendre pour le développement économique de notre territoire. L'étude a été confiée au Cabinet Ernst & Young pour un montant de 70 000 € et est financé à 60 % par le contrat CLAIR, la part restant à notre communauté de Communes étant de 23 800 €, le reste étant payé par les deux autres communautés de communes.

Concernant les ordures ménagères le taux de la taxe de ramassage des ordures ménagères a baissé en 2007 par rapport à 2006 puisque pour les communes d'Aulnoy, Boissy le Châtel, Giremoutiers, Maisoncelles, Mouroux et Saint Augustin, le taux est passé à 16,32 %, au lieu de 17,14 % auparavant. Concernant Coulommiers, le taux est passé en 2007 à 17,36 % pour 18,40 % les années précédentes.

Parallèlement, nous avons doté de containers enterrés la Ville de Coulommiers. Nous avons décidé d'investir dans des containers semi-enterrés pour les autres communes. Pour Mouroux les containers ont été installés en 2007 et le programme pour les autres communes se poursuit en 2008 et en 2009.

Concernant le cinéma, les complexes cinématographiques dont vous avez sûrement entendu parler se répartissent en 12 salles, 4 sur Coulommiers, 4 sur Provins, 2 sur La Ferté Gaucher et 2 à la Ferté Sous Jouarre.

Concernant Coulommiers, l'APS a été finalisé en Septembre 2007, l'APD est en cours d'élaboration, il sera signé, je pense, courant Octobre. Nous sommes en train de rédiger avec le gérant de Coulommiers, le bail commercial.

Concernant la Crèche familiale, la capacité de la crèche est de 110 places, au 31 décembre 2007 nous avions 102 enfants soit une progression de 10,9 %.

Concernant les journées de présence réelle des enfants, nous avons eu une progression de 15,5 % et le nombre de jour moyen/ enfant est en progression de 15,7 %.

Pour le Multi accueil, la progression en nombre de présence réelle a été de 22,4 % et le nombre d'heure moyen /enfant est de 24,4 %.

La halte garderie itinérante, là par contre c'est du négatif. Le nombre d'enfants accueillis durant cette année a baissé de 5,3 %, le nombre d'heures de présence réelle de 32,1 % et le nombre d'heure moyen enfant de 24,9 %.

Pour le lieu d'accueil parents-enfants COCCINELLE, là aussi nous avons une progression, puisque le nombre d'enfants accueillis durant cette année a progressé de 22,4 %, le nombre de visite de 31,1 % et le nombre d'heure moyen enfant de 6,5 %.

Les relais d'assistantes maternelles Libellules et Papillons : La création du deuxième relais se justifie puisque la progression fréquentant ces deux RAM est de 5,7 %, le nombre de familles ayant utilisé le service 36,2 %, le nombre d'ateliers pour les assistantes maternelle de 49,5 %, le nombre de permanences administratives de 68 %, et le nombre de contacts téléphoniques de 59,2 %.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant le centre aquatique des Capucins qui reçoit nos enfants de CP, CE1, CE2, pour la Brie des Templiers, c'est 55 classes qui sont concernées et 1 318 élèves (pour Coulommiers 30 classes 694 élèves).

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage dont la gestion a été reprise le 11 juillet 2007 par la Communauté de Communes, aujourd'hui le taux d'occupation approche 100 % et je peux vous signaler qu'il n'y a aucune dégradation.

Concernant le contrat CLAIR, je vais vous énumérer les actions qui ont bénéficié de subventions liées à ce contrat :

Pour la Communauté de Communes de la Brie des Templiers le poste d'adjoint de développement économique, la création du deuxième R.A.M., le coordinateur Petite enfance, l'extension du multi-accueil, l'acquisition des terrains de la zone future de Mouroux et de Longs Sillons, l'étude sur les développements des accueils de loisirs, le chargé de mission Tourisme, le topo-guide de randonnées pédestres, l'agent de développement local pour le CLAIR et la numérisation de nos cadastres. Voilà les actions en gros. Maintenant vous avez tout sur le rapport, il fait 34 pages. Je vous ai fait simplement un résumé. Maintenant si vous avez des questions on est prêt à y répondre.

M. RIESTER : Guy, Merci pour cette présentation. Merci encore une fois pour tout ce que tu fais avec tous les élus de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et évidemment tous les services. Tu as bien fait de remercier Delphine LARCHER qui est la Directrice Générale des services de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers qui est toujours disponible et qui fait un travail remarquable avec toutes les équipes de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. On voit avec le bilan que tu as dressé montre qu'on est en plein développement de nos différentes actions et cela va vraiment dans le sens de ce qu'on souhaite tous en collectivité. C'est de faire en sorte que les problématiques de toutes les communes du territoire en tous cas celles de notre communauté de Communes puissent voir des solutions au niveau intercommunal. Je crois que cela est essentiel.

Il y a un point que je voudrais rajouter, c'est ce qui a fait le socle et la base de notre travail communautaire qui a permis qu'on apprenne les uns et les autres à travailler ensemble qui maintenant nous permet d'aller plus loin. C'est quand même la petite enfance. On voit qu'on a aujourd'hui un dispositif qui fait référence dans tout le département. On continue de se développer. Tu as parlé tout à l'heure d'un certain nombre de développements. On travaille maintenant ensemble sur un lieu de multi accueil au Quartier des Templiers. On est bien avancé on devrait même avoir les financements du contrat CLAIR, rien est encore finalisé, mais on y travaille, ce qui permettra d'avoir un lieu d'accueil des familles dans le quartier des Templiers. C'était une demande des habitants de Coulommiers. C'était une volonté de notre part d'avoir un point d'accueil pour les habitants du quartier des Templiers. Tu as mis en place avec Delphine et toutes les équipes une réflexion qui a abouti à ce lieu multi accueil. On aura l'occasion d'en reparler en Conseil Municipal pour bien expliquer à tous les Columériens, une fois que ce sera bien finalisé à la fois dans le lieu et le service qu'on mettra en place, mais l'idée c'est de continuer à développer notre service petite enfance pour le bien de toutes les familles en fonction de leurs besoins. C'est pour cela qu'on avait à l'époque mis en place la Halte Garderie itinérante qui était bien adaptée aux petites communes de notre communauté et moins adaptée à la ville centre. Tout

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

cela c'est complémentaire. Je crois que sur ce dispositif garde d'enfants on a vraiment de quoi être fier.

Maintenant on va ouvrir les questions réponses et il faut profiter que Guy est là pour répondre à vos questions (ou Delphine), donc à vous de jouer.

M. THIERRY : Le rapport de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers est un dossier intéressant dans la mesure où il nous donne des éléments précis sur la commune de Coulommiers.

Ce que je relève et qui me semble être le point crucial pour le présent et l'avenir est le fait que les communes de notre secteur géographique ont une croissance démographique moyenne de + 11% alors que Coulommiers enregistre une baisse avec un taux de - 1,1% sur la période 1999-2007.

Il ne me semble pas possible d'en arriver à un tel écart sans se poser la question du pourquoi et surtout des conséquences.

Pourquoi, nous le savons. J'en avais moi-même discuté longuement avec M. Robert ELVERT qui terminait son mandat de Maire et qui m'avait clairement expliqué que la volonté des notables de la ville était de verrouiller pour éviter l'arrivée d'une nouvelle population qui pouvait venir de la banlieue Est de Paris mais aussi des nouveaux quartiers de Meaux qui nous sont plus proches.

Si l'on regarde la courbe démographique de Coulommiers, la population a donc été parfaitement tenue sous la barre des 15 000 habitants alors qu'autour de nous le département tout entier se gonflait.

Le précédent maire de Coulommiers, lors de la dernière commission Urbanisme et PLU qu'il avait présidé, nous avait dit qu'il devenait impératif de construire. Inutile d'expliquer pourquoi en fin de mandat, Coulommiers libérait son espace à l'urbanisation et pourquoi tant de permis de construire étaient délivrés en un temps si court.

On bloque d'abord et on s'affole ensuite.

Cela ne nous semble pas une bonne politique de développement maîtrisé.

Les conséquences, nous commençons à les voir.

Une ville qui ne sait pas s'adapter à son environnement se trouve vite dépassée et les services qu'elle possède sont vite menacés. Le député aura beau nous expliquer ce qu'il veut sur les réformes du gouvernement qu'il soutient, sur les nouveaux équilibres à trouver pour répartir les services ... nous voyons chiffres en main que cette ville est mal gérée en terme de croissance humaine.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. THEVENOT : Je voulais dire que j'avais trouvé le document très intéressant. On n'a pas souvent l'occasion d'entendre parler de la Communauté de Communes et de ce qui est fait et je trouve très intéressant d'avoir ce document et je ne peux que vous encourager à faire encore plus de communication. Je crois que vous allez en prendre le chemin.

M. DHORBAIT : Il y aura un rapport annuel.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THEVENOT : Je parlais même dans la presse. Au-delà des élus municipaux, le public ne pourrait gagner qu'à être intéressé et sensibilisé sur les actions de la Communauté de Communes.

M. RIESTER : On va répondre à ces deux points, d'abord concernant la déclaration bien préparée de M. Pascal THIERRY. Effectivement, dans les derniers recensements, il y a eu une stagnation, voire une baisse de la population de Coulommiers qui est très simple à comprendre (d'ailleurs cela se voit dans de nombreuses communes), à partir du moment où il y a un niveau de logements à peu près équivalent, mathématiquement, il y a moins d'occupants par logement. Avant il y avait les parents, puis un, deux, trois enfants. Les enfants partent, il ne reste plus que les parents et puis peut être à un moment donné malheureusement, il ne reste plus qu'une seule personne dans le logement. Donc, pour maintenir le nombre de personnes, il est nécessaire d'avoir de nouveaux logements pour maintenir la population dans une commune. C'est la raison pour laquelle, contrairement à ce que vous évoquez, cela ne nous avait pas échappé depuis de nombreuses années dans la mandature précédente et que Guy DRUT avait souhaité avec toute l'équipe faire en sorte que l'on crée, que l'on donne la possibilité de créer de l'habitat et notamment du collectif privé parce que c'est ce qui semblait manquer dans Coulommiers pour qu'on ait un équilibre pour que l'on puisse ou maintenir ou avoir une croissance de la population maîtrisée. Parce que c'est vrai qu'on souhaite et moi je continue de penser qu'il est important que l'on n'ait pas une augmentation de la population de Coulommiers très forte, comme d'ailleurs sur le reste du territoire. Je crois que pour que les évolutions se fassent sereinement, il est nécessaire d'avoir une évolution raisonnable, progressive et qu'en tout état de cause, il n'est pas question que Coulommiers soit 20, 30 ou pourquoi pas 40 milliers d'habitants. C'est clairement d'avoir une commune rurale à la campagne. Une ville dont on est fier d'avoir son équilibre et on n'a pas envie, moi en tout cas je n'ai pas envie de voir rompre cet équilibre là. Il fait bon vivre à Coulommiers, il ne faut surtout pas que par des décisions de faire en sorte qu'il y ait plein de logements dans la ville, que l'on rompe cet équilibre. Cependant, on a pris des décisions dans le passé de faciliter notamment la reconversion de friches agro alimentaires, agricoles et industrielles dans Coulommiers pour les requalifier vers de l'habitat. C'est le cas près de la gare à l'emplacement de l'ancienne SCANEB et c'est vrai aussi en haut de l'Avenue de Strasbourg, là où il y avait le fameux silo bariolé que vous connaissiez tous. Sur ces deux emplacements là on a créé des ZAC pour créer une zone où l'on a créé du nouvel habitat, de l'habitat collectif adapté à nos besoins puisque c'était un manque dans Coulommiers. On avait de l'habitat collectif social en grand nombre, mais on avait très peu d'habitat collectif privé ou de l'accession à la propriété, de la location privée. C'est ce qu'on a fait, étant donné que c'est très long entre le moment où l'on essaie de se mettre en contact avec les personnes qui sont propriétaires de terrains de monter le projet, de créer les ZAC, de construire etc. il faut en effet plusieurs années et que concomitamment sont arrivés d'autres projets. On va avoir sur deux ans un nombre de logements relativement conséquent qui vont être livrés, un peu plus que ce qu'on aurait souhaité, mais c'est le fait de ces délais qui ne sont pas toujours faciles à maîtriser entre le moment où l'on prend la décision de créer une ZAC et le moment où sont livrés les logements, il peut y avoir deux, trois ans d'écart. C'est connu dans toutes les communes. Ce qui compte, c'est que demain effectivement grâce à ces nouveaux habitats collectifs, on va avoir d'avantages de logements ce qui va permettre de non seulement stabiliser mais d'avoir à nouveau une croissance de la population, ce qui va dans le bon sens. Une croissance maîtrisée et d'autre part cela va nous donner l'occasion d'avoir un peu plus de capacité à faire des mutations chez les qui par exemple sont actuellement dans du logement social. Ils ont envie parce qu'ils

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ont des revenus un peu supérieurs d'aller dans un autre type d'habitat et qui pourront le faire plus facilement demain grâce à ce type d'habitat collectif ce qui permettra aussi d'avoir plus de facilité pour nous de loger des personnes qui le désirent dans l'habitat social, parce qu'aujourd'hui, c'est un peu difficile. On se bat tous les jours avec les équipes de l'Office de HLM pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Donc c'est vraiment une politique qui a été réfléchiée, une politique qui permet d'avoir une croissance de la population maîtrisée, avec un habitat diversifiée tout en ne partant pas dans des augmentations de population qui pourrait compromettre fortement l'équilibre de notre belle ville de Coulommiers.

Je ne réponds pas sur le Député etc... parce que cela franchement ce n'est pas très intéressant.

D'autre part, concernant l'intervention de Vincent, là effectivement, tout ce qui concourt à toujours plus communiquer c'est ce que fait la Communauté de Communes c'est essentiel et c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes a pris la décision à l'unanimité de recruter un chargé de communication qui va permettre justement, notamment vers le grand public, la communication sur ce que fait l'intercommunalité, c'est essentiel avec le développement des activités de la communauté. Guy a eu raison de penser qu'il était nécessaire de recruter quelqu'un pour mieux communiquer sur les actions de la communauté. Peut être que tu peux compléter.

M. DHORBAIT : C'est vrai que la chargée de mission que nous avons recruté permettra la communication auprès de nos habitants. Vous avez raison de dire que la communauté de communes personne ne la connaît dans nos communes, je pense qu'avec la communication ce sera chose faite.

M. RIESTER : Je vais vous donner un scoop supplémentaire c'est Vincent BOURCHOT qui est notre chargé de communication à la ville qui va rejoindre la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, à partir du 1^{er} décembre. On est ravi que la Communauté accueille quelqu'un d'aussi compétent que lui et donc nous sommes en phase de recrutement au niveau de la ville de Coulommiers.

M. THIERRY : Je vous ai écouté, mais « croissance maîtrisée », croissance c'est toujours positif, c'est-à-dire que quand on est négatif, ce n'est plus une croissance, c'est une décroissance. Cela c'est le premier point. D'autre part, j'ai lu dans le journal (je pensais qu'en arrivant, vous alliez nous faire un point sur la rentrée scolaire, vous ne l'avez pas fait) mais quand on perd des habitants, le risque aussi c'est qu'on perd des enfants et on ferme des classes. Voilà pourquoi je pense que vous n'avez pas eu une croissance, vous avez très mal géré, reconnaissez-le.

M. RIESTER : Je ne vais pas reconnaître cela. Je viens de vous expliquer que l'on avait bien géré au contraire, donc je ne vais pas vous refaire la démonstration.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. FOURNIER : J'ajouterai M. le Maire à votre argumentaire que l'arrivée de nouvelles habitations sur le secteur de Coulommiers ne peut que nous réjouir. Certes le constat du déclin démographique a été fait il y a effectivement quelques années à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'occasion de l'étude qui a été menée en préalable à la révision du PLU et qui nous a alerté sur la nécessité de revitaliser Coulommiers en terme d'urbanisme, ce qui a été fait, on partage ou non l'ampleur avec laquelle cela été fait. Maintenant nous sommes dans l'attente des résultats qui va entre autre se manifester par l'augmentation des bases, c'est le délégué aux finances qui s'exprime (vous participez à la Commission Finances M. THIERRY, vous le comprendrez facilement). Cette augmentation des bases va nous permettre de participer au financement de nos projets, mais aussi de nos services. Vous voyez que globalement que l'expansion de l'immobilier sur Coulommiers ne peut être que favorable. Je vois bien que vous y souscrivez M. THIERRY, que vous l'entendez puisque vous-même réclamez à ce que la population croisse sur Coulommiers.

M. THIERRY : Vous avez peut être entendu parlé qu'il y a une crise immobilière actuellement. Cela ne vous inquiète pas plus que cela. Là vous devriez être inquiet.

M. RIESTER : Attends, attends. Là on peut mélanger tout ce que l'on veut. Je peux vous assurer que les ventes se portent très bien aujourd'hui des ensembles immobiliers qui se trouvent sur Coulommiers, pas de panique à ce niveau là. Mais ne mélangeons pas tout parce que sinon on ne va pas s'en sortir. Est-ce qu'il y a d'autres questions parce qu'on va libérer Guy DHORBAIT qui est déjà très gentil de passer ce temps avec nous. C'est bon et bien on va rouvrir la séance. On va libérer M. Guy DHORBAIT.

M. DHORBAIT : Merci de m'avoir accueilli.

M. RIESTER : Merci Guy. On va quand même adopter le rapport 2007 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

Mme MARTIG : On a repris la séance. Donc effectivement vous avez demandé s'il y avait des questions. Maintenant on aimerait quand même faire une explication de vote.

M. RIESTER : D'accord, si vous voulez.

Mme MARTIG : C'est gentil sur la méthode. M. DHORBAIT est parti mais vous lui transmettez notre reconnaissance d'être venu devant le Conseil Municipal de Coulommiers puisque nous n'avons pas eu la chance d'avoir un représentant au sein de cette communauté de communes, donc nous sommes très content que son Président se soit déplacé. Je ne reviendrais pas sur l'intervention de Pascal THIERRY, mais vous en déduirez que nous allons voter contre ce rapport.

Je rappellerais juste trois points et cela ne nécessite pas de réponse de votre part.

M. RIESTER : Cela je jugerai.

Mme MARTIG : Voilà vous jugerez effectivement. Il y a trois choses pour nous qui sont importantes sur les orientations prises par la Communauté de Communes, notamment c'est par rapport au centre aquatique et notamment le prix de la piscine. C'est quelque chose qui est, pour nous en tout cas, pas tolérable dans les sens que (sonnerie de téléphone portable)

M. RIESTER : Ce doit être votre téléphone. C'est un e-phone tout neuf, c'est pour cela que vous ne le maîtrisez pas.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG : Non il ne marche pas en fait. ... Donc le prix de la piscine qui n'est pas accessible à une partie de la population et nous ne sommes pas du tout d'accord sur l'offre tarifaire. Vous pouvez rigoler, mais c'est un fait.

M. RIESTER : Est-ce que je rigole ?

Mme MARTIG : Si, vous avez un esprit moqueur, mais je pense que les gens qui ne peuvent pas prétendre à pouvoir emmener l'ensemble de leur famille à la piscine en tout cas régulièrement, ils apprécieront.

Deux autres points, le cinéma, effectivement ce projet de cinéma. Sur le concept du projet au plan départemental, nous le trouvons très bien. Le fait que des cinémas s'associent dans des territoires comme le notre qu'ils se rassemblent on approuve. Maintenant on n'est pas d'accord pour qu'à Coulommiers il y ait un cinéma, ce que nous appelons nous une boîte à chaussures. Vous me le répétez assez souvent M. RIESTER qu'on n'est pas dans une commune de 50 000 habitants. On n'est pas dans une commune de niveau régionale et bien je trouve que Coulommiers doit garder son cinéma en centre ville. C'est ce qui fait le charme de Coulommiers. Vous parliez de friches industrielles, il y a des friches industrielles dans le centre ville de Coulommiers et je pense que voilà. Nous on n'est pas d'accord parce que pour les personnes âgées ce n'est pas du tout ce type de cinéma qu'elles recherchent. Il n'y a pas énormément de transport également sur le lieu où vous souhaitez l'implanter. Voilà ce n'est pas Coulommiers. On a Marne la Vallée à côté et faire une boîte à chaussures dans un stand commercial en tout cas ce n'est pas notre conception de la culture. Alors, plus tard on verra effectivement vous allez faire par la Chambre de commerce et d'industrie une étude pour savoir comment maintenir l'attractivité du centre ville et bien cela ne sert à rien de faire une étude, on peut déjà constater que vous délocalisez entre guillemets des lieux d'animation qui font le charme d'un centre ville où l'on peut aller prendre un café dans les brasseries, on peut aller manger au restaurant avant. Les parents oui M. RIESTER quand on est parent et bien déposer votre enfant le soir dans une zone comme cela, même si attention Coulommiers, ce n'est pas la Seine-saint-Denis, je n'en suis pas là, mais quand même il y a des choses où on n'est pas d'accord, de délocaliser ce cinéma. Oui, il fallait un cinéma accessible aux personnes handicapées, oui, il fallait un cinéma plus moderne mais en tout cas en gardant le charme Columérien. La modernité c'est bien mais pas tout le temps.

Je terminerais sur un dernier point qu'on a porté lors de la campagne municipale. Vous vous êtes félicité que les dispositifs mis en place sur le domaine de la petite enfance étaient de bonne qualité. Oui, c'est vrai M. RIESTER, ce qui est en place est de bonne qualité, mais il manque encore quelque chose, il manque une crèche collective. Quand vous êtes parents vous avez également le droit de choisir si vous souhaitez mettre votre enfant dans une crèche collective, dans une crèche familiale, en halte garderie et oui, cela fait partie de ce que l'on peut offrir en termes de services publics. C'est vrai que le dispositif halte garderie, multi accueil en tout cas la Coccinelle, je constate quand même qu'il y a – 5,3 % en terme d'activité, donc il va peut être aussi falloir se poser des questions. Pourquoi ? Je ne sais pas, je n'interprète pas cette baisse, je vous le dis tout de suite, je ne veux pas polémiquer sur cela. M. DHORBAIT vient de nous dire, il y a une baisse, donc il faudrait savoir pourquoi.

Voilà les trois points qui nous motivent à voter contre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je trouve dommage que vous n'ayez pas posé ces questions alors qu'ils étaient là, parce qu'ils auraient pu répondre à un certain nombre de points qui sont des points techniques.

Réponse inaudible de Mme MARTIG (micro fermé)

M. RIESTER : Oui, je l'ai libéré parce que le vote. Mais bon, il aurait pu répondre sur des questions techniques.

Piscine : C'est le Syndicat du centre aquatique. C'est un syndicat qui regroupe la communauté de Communes de la Brie des Templiers, mais aussi la Communauté de Communes des Trois Rivières et la communauté de communes Brie des Moulins et la commune de la Celle sur Morin. On est regroupé dans un syndicat qui a construit et qui maintenant gère les relations avec le fermier pour la gestion de la piscine. Donc ce n'est absolument pas la communauté de communes de la Brie des Templiers en direct qui gère ces questions là qui gère notamment les questions de prix.

Le cahier des charges qui avait été négocié avec le fermier dès le départ demandait qu'il y ait une priorité sur la possibilité donnée aux scolaires de venir nager. On a construit la piscine notamment pour que les scolaires puissent apprendre à nager sur le territoire. Cela s'est le premier point, donc on a mis une priorité dans les créneaux sur la piscine et sur les scolaires. Une deuxième priorité a été donnée, c'est que le Club de natation de Coulommiers puisse s'entraîner à Coulommiers puisqu'ils étaient obligés d'aller l'hiver sur d'autres piscines et puisse se développer. C'est pour cela qu'on a mis une deuxième priorité pour le Club de natation. Je salue M. ASHFORD parce qu'on peut s'apercevoir qu'il y a tous les jours d'avantage d'adhérents au Club, avec des résultats qui sont brillants et je suis convaincu qu'ils vont continuer à briller dans les années qui viennent.

Enfin, il y avait aussi l'accueil du public pour que le plus grand nombre de Columériens puissent nager. Evidemment les créneaux sont limités, il faut faire en sorte que tous ces objectifs et priorités soient atteints, mais aujourd'hui on a une situation que je décrirais de tout à fait satisfaisante, même s'il faut continuer à travailler pour que l'eau soit plus chaude ou que l'ambiance de chaleur soit plus importante. C'est la raison pour laquelle on a voté dans le cadre du Comité Syndical l'acquisition d'un déchloramineur.

Attendez, j'ai demandé à ce qu'on vous écoute, j'ai fait en sorte que tout le monde vous écoute, faites en sorte que votre groupe m'écoute aussi.

Donc un déchloramineur cela permet que l'on fasse un traitement de l'eau plus pointu, ce qui permet derrière d'avoir une augmentation de la température qui ne soit pas préjudiciable aux normes dans la piscine. C'est très important cet investissement mais cela va nous permettre d'avoir une meilleure qualité, un meilleur confort à la piscine et puis sur le prix j'ai demandé que le nouveau Président du Syndicat de la gestion de la piscine qu'il y ait un bilan qui soit fait à l'issue de cette saison 2008/2009 pour qu'on se repose les bonnes questions en matière de tarification, en matière d'occupation de la piscine. On a déjà commencé à en parler avec Patrick ASHFORD qui a été pro-actif sur des créneaux libérés pour le public. Donc on va continuer de travailler dans ce sens là en essayant d'avoir une tarification la plus attractive possible pour les utilisateurs de la piscine et j'aurai l'occasion de vous en reparler dans l'avenir.

Concernant le cinéma, alors là j'ai tout. Je ne sais pas par quoi, je vais commencer parce qu'il y a eu des choses dites qui ne me vont vraiment pas du tout.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« La boîte à chaussures »...

Sur le projet en général. C'est un projet, comme vous l'avez rappelé, Départemental sur 4 sites Coulommiers, Provins, La Ferté Gaucher et la Ferté sous Jouarre. (4 salles à Provins, 4 salles à Coulommiers, 2 salles à la Ferté Gaucher et 2 salle à la Ferté sous Jouarre). C'est un projet qui regroupe des communes, des communautés de communes, un département, une région puisque la Région Ile de France est partie prenante, l'Etat à travers le C.L.C. pour qu'on puisse avoir sur un territoire de l'Est de la Brie, d'avoir un dispositif cinématographique moderne pour les consommateurs de cinéma qu'ils soient spécialisés ou non, les scolaires et les centres communaux d'action sociale puissent avoir un dispositif en matière de cinéma qui réponde à leurs besoins, qui réponde à leurs attentes. Que vous me disiez que cela ne répond pas à l'image que vous vous faites du cinéma, qu'aujourd'hui dans la ville de Coulommiers on devrait avoir un cinéma traditionnel et non pas moderne, je suis désolé Moi, je suis très fier qu'on puisse avoir à Coulommiers un cinéma de 4 salles avec tous les équipements modernes qu'attendent aujourd'hui les consommateurs de cinéma. J'en discutais, il n'y a pas plus longtemps qu'il y a deux heures avec l'exploitant du cinéma de Coulommiers. Il y a une concurrence terrible pour le cinéma, il y a une concurrence des vidéos, il y a tous les systèmes home vidéos qui font que les gens sont tentés de rester chez eux et donc pour que les exploitants puissent continuer à vivre, pour que les gens continuent d'aller au cinéma, il faut qu'ils aient un matériel, un confort des écrans toujours plus larges, la qualité de l'image toujours meilleure, une qualité du son toujours optimisée afin que les gens continuent d'aller au cinéma. D'autre part, il y a une concurrence forte du téléchargement et notamment du téléchargement illégal (il y aura bientôt à l'Assemblée Nationale, on aura l'occasion d'en reparler, dans cette assemblée là de ce problème de chargement illégal) L'exploitant de Coulommiers m'a fait part de ces problématiques et donc il est évident que si l'on veut continuer à ce qu'il y ait des gens qui aillent au Cinéma, il faut leur donner des cinémas modernes.

Vous dites que c'est une boîte à chaussures, enfin excusez-moi. Il y a eu un appel à candidatures avec des architectes qui ont été sélectionnés par des jurys de gens pointus qui ont fait en sorte qu'on choisisse l'architecte, parce que c'est le même architecte pour les 4 sites. Les élus qui faisaient partie du comité de sélection ont choisi cet architecte là parce que justement c'était pas une boîte à chaussures c'était vraiment un cinéma pensé pour les territoires, un cinéma moderne qui va donner envie aux gens non seulement parce qu'il y a l'image de grande qualité, le son de grande qualité, les grands écrans, mais aussi parce qu'esthétiquement c'est une belle réalisation, moderne certes, mais une belle réalisation architecturale.

Entre parenthèses vous n'avez pas été très sympa pour le 93, franchement il n'y a pas de honte à habiter dans le 93. Je connais de nombreuses personnes qui habitent en Seine Saint Denis et qui trouvent leur département tout à fait agréable à vivre, donc je ne me permettrait pas de dire qu'on n'est pas dans une zone comme dans le 93, excusez-moi il y a de très beaux endroits aussi dans les 93.

On avait l'impression qu'on créait un cinéma dans une zone dans un état de délabrement terrible au fin fond de je ne sais quel territoire horrible. Attendez, c'est à côté du Collège Hyppolite Rémy, où justement des parents des familles déposent leurs enfants au collège et franchement c'est au bord du Parc des Capucins, à côté du Centre aquatique, si ce n'est pas un bel endroit pour que des jeunes puissent aller, je ne sais pas ce que c'est qu'un bel endroit, c'est franchement exagéré la description de cette zone.

D'autre part, je suis désolé, il faut aussi qu'on sache raison garder, certes ce n'est pas en face de l'Hôtel de Ville, mais ce n'est quand même pas au fin fond ou en bordure de Coulommiers. C'est de l'autre côté du Parc des Capucins, il y a 50 mètres à faire. Est-ce que vous pouvez me laisser finir, Mme MARTIG ? Vous me direz ce que vous avez à me dire après.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est quand même en centre ville, avec l'arrivée de la fameuse zone d'activité de la Talemouse, le centre de gravité va se déplacer un tout petit peu plus vers ce quartier là et c'est bien aussi qu'on ne centralise pas tout aussi en permanence tous les services, toutes les animations et toutes les activités en centre ville. C'est pour cela que je souhaite qu'il y ait des animations dans le Quartier des Templiers, C'est pour cela que je souhaite qu'il y ait des animations dans le Quartier de Vaux, C'est pour cela que je souhaite qu'il y ait des animations aussi, des équipements publics dans ce quartier là de Coulommiers.

D'autre part, sur le principe même, comment peut-on être contre la possibilité donnée à Coulommiers de maintenir une attractivité en matière de cinéma qui est le moyen, non seulement de continuer à offrir aux Columériens et aux Columériennes une offre culturelle, moderne qui permettra notamment avec les écoles, notamment avec les centres de loisirs, notamment avec les associations caritatives, les associations d'anciens, d'aînés etc... de proposer des produits adaptés et d'autre part de manière économique de faire en sorte que les gens n'aillent pas à Marne la Vallée pour consommer (entre guillemets) du cinéma et donc en profiter pour consommer là-bas sur place dans les restaurants et dans les bars où aller consommer des articles différents dans le centre commercial de Serris Val d'Europe. Ils sont sur place, pour pouvoir consommer sur place, aller au restaurant dans Coulommiers, aller boire un verre dans Coulommiers ... Est-ce que je peux finir Mme MARTIG Aller faire leurs courses dans Coulommiers, plutôt que d'y aller de l'autre côté de la Seine et Marne et en plus à l'heure du développement durable, si on peut éviter aux Columériens d'aller faire une demi heure de voiture aller, une demi heure de voiture retour pour aller au cinéma, ce n'est quand même pas neutre. Sans compter tous les gens qui n'ont pas forcément les moyens de se déplacer et qui seront très contents d'aller au cinéma à Coulommiers plutôt que de faire une demi heure de voiture pour aller voir un film à Marne la Vallée. Parce que, il faut être objectif, les deux salles qui sont actuellement au centre ville n'ont plus les accès handicapés tels qu'on va les demander à très courts termes, n'ont pas les outils modernes et tout l'équipement moderne en matière de projection, en matière de bobines numériques etc.... et en matière de taille d'écran pour maintenir la consommation de cinéma sur Coulommiers. Vous voyez c'est un projet auquel je crois beaucoup. On est de nombreux élus de Seine-et-Marne à y croire, le Département y croit et vous voyez que cela dépasse les clivages politiques, la Région y croit, vous pourrez vous renseigner du côté de la Région et l'exploitant avec qui j'étais tout à l'heure y croit. Vous voyez on est dans les réglages, on affine évidemment tout cela parce que cela nécessite du temps de caler le bail, de caler le projet avec l'architecte. Nous on a la ferme de volonté de faire ce cinéma qui fera la fierté des Columériens et qui permettra vraiment aux Columériens de bénéficier d'un bel équipement culturel qu'on attend au début du XXIème siècle.

Enfin je finis sur la garde d'enfants, je vous remercie de vos compliments sur le dispositif de gardes d'enfants, avec quelques petits bémols. Vous avez parlé tout à l'heure du fait que Coccinelle était en chute libre, vous avez évoqué une baisse de 5,3 % alors qu'en fait Coccinelle et en augmentation de visites. Il y a d'avantage de visites chez Coccinelle, sur plusieurs années. D'une année à l'autre cela peut varier, mais sur plusieurs années, on est quand même sur une évolution favorable de Coccinelle puisqu'on est passé de 2005 à 2007 de 1242 visites en 2005 à 1638 visites en 2007. On voit bien qu'on est sur une dynamique positive. D'autre part, la crèche collective, je l'ai déjà dit, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, de dire qu'on était dans une réflexion au sein de la Communauté de communes de la Brie des Templiers sur de nouveaux compléments à la garde d'enfants, qu'il faut qu'on étudie la question d'une crèche collective. Il faut aussi qu'on regarde et cela fait aussi partie des travaux menés au sein de la Communauté de communes de la Brie des Templiers qu'on regarde les solutions possibles en matière de crèches d'entreprises. Mais en tout cas en matière d'accueil, de multi accueil, d'orientation des familles à proximité pour les familles qui se situent dans le quartier des Templiers, on a une solution qui est bien avancée et qui va permettre de répondre aux besoins des familles du quartier des Templiers, beaucoup mieux que ce qui était le cas jusqu'à aujourd'hui. Donc, ne dramatisons surtout pas sur cette partie là de la garde d'enfants et on peut au contraire se satisfaire de l'évolution tous les jours plus importante de la fréquentation des équipements de la petite enfance au niveau de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voilà vous pouvez y aller si vous voulez maintenant commenter.

Mme CANALE : Bonsoir. Je suis très intéressée par votre remarque et vos réflexions sur le cinéma et la qualité du cinéma que vous pourriez offrir à Coulommiers en créant un cinéma multiplexe. Il y a quand même quelques interrogations par rapport à toutes vos remarques vous dites qu'il s'agit de construire un cinéma de qualité. C'est tout à fait honorable, mais pour fréquenter de manière assidue le cinéma de Coulommiers avec mes élèves ou à titre personnel, je n'ai jamais constaté que le cinéma de Coulommiers, qui en plus est un cinéma d'Art et d'Essais, n'était pour l'instant, pas de qualité. Pour moi quatre salles qui permettraient de passer 4 films très commerciaux, je ne suis pas sûre que ... enfin je n'ai pas forcément la même définition de ce qu'est le cinéma de qualité, que vous visiblement. Ensuite vous parlez d'emplacement, en disant, c'est vrai vous avez raison, que cela évitera aux Columériens de se déplacer jusqu'à Marne-la-Vallée. Mais, jusqu'à maintenant le cinéma placé en centre ville, permettait également d'éviter aux Columériens de se déplacer jusqu'à Marne-la-Vallée. Quant à l'accès handicapé, quant aux outils modernes etc... et aux capacités d'accueil, si j'ai bien compris le projet dont il est question, il va donc y avoir 4 salles. 4 salles certes, mais 4 salles qui ne permettront pas une capacité d'accueil plus importante du public, puisqu'en fait, il y aura un nombre de sièges qui ne sera pas beaucoup plus important que celui qui est actuellement offert par le cinéma de Coulommiers. Or, je pense que lorsqu'il y a des films populaires (on va dire) justement le cinéma a déjà du mal à répondre à la demande. Donc, créer 4 salles, certes, mais 4 salles dont les capacités d'accueil ne permettent pas d'accueillir tout le monde et de satisfaire le public, je ne vois pas beaucoup l'intérêt. Je reviendrais sur l'accès handicapé et sur l'outil moderne. Sur l'outil moderne, je trouve que les salles de Coulommiers sont quand même de bonne qualité. Maintenant, dépenser 4 millions d'euros pour investir sur une nouvelle construction alors qu'on pourrait simplement aménager le cinéma de Coulommiers existant avec un accès handicapés convenable et des outils plus modernes (on va dire) Il ne me semble pas que l'aménagement et la rénovation d'un cinéma tel qu'il est placé actuellement coûterait 4 millions d'euros. Enfin, vous parlez de développement durable, je ne vois pas bien l'intérêt de prendre sa voiture pour aller en zone commerciale, reprendre sa voiture (parce que je connais les Columériens, ils ont tellement l'habitude de prendre la voiture qu'ils l'a prennent tout le temps) Donc, ils vont revenir se garer sur la Place du Marché. En somme, il n'y aura pas vraiment de transport écologique là dedans et je trouve que c'est un petit peu dommage, si vous voulez, que ce cinéma qui est placé en centre ville ne soit pas valorisé pour que justement, comme vous le disiez, les gens puissent aller au cinéma, puis aller au restaurant sans reprendre leur véhicule et sans forcément avoir à faire un transport supplémentaire.

M. RIESTER : Vous nous mélangez tout. Ce n'est pas toujours simple de répondre à ce que vous nous dites. Vous nous dites : ce n'est pas qu'un cinéma commercial, c'est un cinéma d'Art et d'Essai. Oui, d'ailleurs Dragan KLISARIC m'a redit que son cinéma avait été retenu comme cinéma d'Art et d'Essais pour 2008 et qu'il espère bien qu'il le sera pour 2009, ce que je souhaite aussi. Mais c'est justement pour cela qu'on a besoin de salles plus petites et plus nombreuses, pour pouvoir avoir une programmation plus variée et d'avoir la possibilité d'accueillir plus de monde sur des films différents et notamment des films d'Art et d'Essai, ce qu'on ne peut pas faire seulement avec deux salles, avec 4 salles et notamment des salles un peu plus petites on pourra le faire. C'est un des objectifs d'avoir un multiplexe de 4 salles. Je compte sur Dragan KLISARIC qui est un très bon exploitant qui a une volonté de développer le cinéma d'Art et d'Essai pour utiliser ce nouvel équipement au service de l'Art et Essai, mais aussi au service, parce que ce n'est pas une honte d'ailleurs vous l'avez rappelé, du cinéma populaire, du cinéma commercial, parce qu'il ne faut pas toujours opposer les deux cinémas, comme on a peut être trop tendance à le faire et que si jamais c'est un succès on aura la possibilité parfois de mettre deux salles, comme cela se fait dans de nombreux cinémas si jamais, il y a un vrai succès et que tout le monde se rue (comme on a pu le voir avec le CHTIS) se rue sur un film et cela nous laissera quand même deux salles en plus pour pouvoir programmer autre chose. D'autre part, un point que je n'ai pas signalé tout à l'heure, mais ce n'est pas sur la concurrence par rapport à Marne-la-Vallée dont il faut parler, mais aussi par rapport à la fuite éventuelle de nos habitants de Coulommiers vers la Ferté Sous-Jouarre, vers la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ferté-Gaucher ou vers Provins. Parce qu'eux, ils sont partis sur ce projet là, Provins ça y est c'est lancé, à la Ferté Gaucher, la Ferté sous Jouarre ils ont la volonté de faire et que si demain... Attendez Mme MARTIG, est-ce que vous pouvez éviter de parler quand je vous réponds ? Est-ce que je parle pendant que vous parlez ? Non. .. c'est pas vrai, non.... c'est pas vrai. Non, c'est pas vrai.

C'est aussi par rapport à ces dispositifs là qu'il faut donner les moyens à Coulommiers d'affronter toute cette concurrence.

Enfin, vous parliez tout à l'heure et j'ai oublié de le redire et cela m'est revenu, concernant le requalification des friches industrielles. Je peux noter qu'il y a eu une friche industrielle qui a été remarquablement réhabilitée par un particulier dans Coulommiers, une ancienne imprimerie qui est devenue, une jolie maison, un joli loft dans Coulommiers et qu'il faudra, j'en ai parlé il n'y a pas moins de deux heures avec Dragan KLISARIC qu'il fallait se voir pour voir ensemble qu'elle serait, à l'issue de la livraison du nouveau cinéma, la destination du cinéma actuel, pour qu'on réfléchisse ensemble à quelque chose qui permette à la fois à lui de retrouver son capital et en même temps de permettre à Coulommiers de profiter de cette libération du cinéma pour faire autre chose et voir ce qu'on ferait. On aura l'occasion d'en reparler, même en Conseil Municipal si il faut. Mais en tout cas il n'est pas permis de ne se préoccuper de l'avenir du cinéma actuel situé en centre ville de Coulommiers.

Enfin, arrêtons de dire que c'est dans une zone commerciale. Est-ce que vous savez ou c'est ? Je vous répète où est le futur emplacement du cinéma. C'est à la sortie du Parc des Capucins entre le centre aquatique de Coulommiers et le Collège Hippolyte Rémy, donc ce n'est pas dans la zone commerciale de Coulommiers, c'est à côté du Parc des Capucins, en plein centre ville de Coulommiers. Donc, arrêtons de dire des contre vérités. Ce n'est pas dans une zone commerciale lugubre, d'ailleurs la zone de commerces n'est absolument pas lugubre, comme ne le sont pas d'ailleurs les zones commerciales du 93 et notamment de Seine-Saint-Denis. Voilà. Vincent.

M. THEVENOT : Oui, merci M. le Maire. Je voulais dire à Mme MARTIG et à Mme CANALE qu'elles oublient peut être que ce n'est pas un projet de la ville de Coulommiers, c'est un projet de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Cela intéresse une dizaine de communes autour de Coulommiers. Coulommiers n'aurait pas du tout vocation à s'approprié un cinéma en centre ville, c'est un projet de la communauté de communes. Il va desservir 10 communes. Pourquoi, voulez-vous faire rentrer en centre ville tous les clients de ce cinéma ? Vous allez bénéficier d'un parking qui est celui de la piscine et éventuellement celui du collège. Vous avez un projet qui est complètement intégré dans son environnement vous faites du tropisme et à mon avis un peu de démagogie et vous en oublié l'essentiel, c'est un projet d'intercommunalité, il ne s'agit pas d'un projet de la ville de Coulommiers qui intéresse plus d'habitants extérieurs à la ville de Coulommiers. Moi, j'ai une proposition à vous faire, puisque vous êtes très soucieuses de l'avenir du cinéma du centre ville de Coulommiers, c'est qu'on réouvre le Cinéma des familles, que vous n'avez certainement pas connu mais qui a fait le bonheur d'un public certes spécialisé (rires).

M. TREGOAT : Sur le cahier des charges, sur le futur cinéma, rassurez-moi, ce sera bien une architecture H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) ?

M. RIESTER : Non pas du tout.

M. TREGOAT : Vous comprendrez bien qu'il va y avoir un hic là.

M. RIESTER : Il y a un hic, je comprends. Mme MARTIG exprimez-vous, comme cela je parlerais après. Allez-y. Parce que je crois que vous avez envie de parler. C'est bon, je peux parler ? c'est gentil, merci.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au moment où a été initié le projet par le Conseil Général et le Conseil Régional, parce que je vous le rappelle tout ce projet va être financé à plus de 80 % par les collectivités Conseil Général et Conseil Régional et l'Etat donc on voit bien que ce n'est pas simplement ni la ville de Coulommiers, ni la Communauté de communes qui fait son petit projet de son côté, mais c'est un vrai projet d'intérêt général par de nombreuses collectivités territoriales, locales et l'Etat, rien que cela et donc à l'époque, cela fait plusieurs années, c'est vrai que les projets publics ne passaient pas systématiquement par le filtre de la démarche H.Q.E. et qu'à partir du moment où l'appel d'offres et la définition du cahier des charges pour l'appel d'offres a été défini non H.Q.E., cela remonte à plusieurs années puisque ce sont des projets lourds à monter, on ne pouvait plus au moment où on l'a souhaité, modifier le projet pour qu'il devienne H.Q.E. Donc, c'est vrai je partage votre avis c'est fort regrettable que ce ne soit pas H.Q.E. mais je vous dis les choses telles qu'elles sont, mais en même temps, je pense que le projet, pour toutes les raisons que je ne vais pas répéter, me paraît tellement essentiel qu'on a décidé tous les élus de toutes ces collectivités que ce n'était pas utile de repartir à zéro pour un nouvel appel d'offres H.Q.E. et de toutes façons on aurait pas pu juridiquement le faire. Cela ne remet pas en cause la volonté de la ville de systématiquement quand il y a un équipement public d'être dans une démarche H.Q.E.

M. FOURNIER : Toujours sur ce projet cinéma, votre opposition frontale m'interpelle. Nombre d'élus de différentes communes, de différents cantons se sont mis autour de ce projet pour le soutenir et Dieu sait si cela n'a pas été facile à soutenir en terme de financement pour convaincre l'ensemble des partenaires à venir adhérer à ce beau projet. Clairement, il y a un réel déficit dans notre territoire, de salles qui pourrait être comblé rapidement par des opérateurs privés et là nous n'aurions pas notre mot à dire. Au regard, il y a fatalement dans le cahier des charges de l'exploitation à terme, une composante qui va imposer une caractéristique d'ordre Art et Essai et là on ne peut que s'en féliciter. Franchement, je ne comprends pas votre opposition frontale, c'est clair que c'est un beau projet pour notre commune, même si vous le trouvez trop excentré du centre historique de Coulommiers, il est toujours dans le centre ville de Coulommiers. Centre que nous souhaitons effectivement voir vivre et s'étendre. Vous êtes singulièrement opposés systématiquement aux beaux projets.

Mme MARTIG : On va finir là, parce que sinon on va y passer la nuit, je vous l'avais dit tout à l'heure. Cela fait tellement qu'on s'est pas vu en Conseil Municipal.

M. RIESTER : Ca fait longtemps qu'on vous a pas vu dans Coulommiers, non plus.

Mme MARTIG : Oui, je ne vais pas forcément à vos manifestations M. RIESTER, je suis désolée.

M. RIESTER : Mes manifestations, ce sont les manifestations de Coulommiers. Ce serait bien qu'on vous y voit plus souvent.

Mme MARTIG : Oui, je viendrais vous dire bonjour maintenant, dès que je viens à vos manifestations. Juste M. RIESTER, il y a un projet H.Q.E. qui existait en fait Haute Qualité Environnementale, il n'a pas été retenu, voilà je n'irai pas plus loin. Je ne vais pas répéter tout ce qui s'est dit ce soir. Juste, vous avez employé le mot «consommateur», ce n'est effectivement pas du tout notre priorité par rapport à ce cinéma, parce que nous on aurait fait plutôt une crèche collective pour en fait des usagers du service public voilà je voulais aussi rectifié cela.

Arrêtez sur l'opposition systématique. Vous ne nous avez pas écouté je pense, ou pas bien compris, ou alors on s'est mal exprimés aussi, c'est peut être de notre faute, donc je vais vous répéter. Le projet départemental, c'était mon introduction, il n'y a pas de problème, d'accord. Nous notre problème c'est effectivement sur ce projet là de quitter le centre ville et après on peut dire oui. C'est un projet communautaire, alors allons au bout du raisonnement, il fallait le faire dans ces cas là. Nous on estime, et c'est notre position, respectez-la également. Vous êtes élus de la Majorité, vous faites ce que vous voulez. Mais, nous on exprime notre position, notre

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

conception des choses. Nous ne l'aurions pas fait là et nous ne l'aurions pas fait comme cela. C'est tout. C'est tout à fait ce qu'on voulait faire passer ce soir. On ne va se mettre d'accord, sinon on aurait été élu sur la même liste. Voilà, je voulais clore le débat sur cela et ce sera tout sur ce point là en tout cas.

M. TREGOAT : Là, j'émet toute réserve quand même sur ce permis de construire de ce cinéma, vous comprendrez bien. Evidemment, qu'en tant que délégué du conseil d'administration régional des Verts, étant donné que la Conseillère Régionale d'aujourd'hui a fait ce qu'elle a du avoir à faire, que vous comprendrez bien que j'émet toute réserve parce que je vais me renseigner auprès du conseil d'administration. Pourquoi que ça n'a pas été mis en H.Q.E. qu'il y a eu des subventions acceptées ou en cours et qu'évidemment, je vais me mettre aussi en rapport avec le Conseil Général. Il y a des points d'interrogation qui se posent. Vous comprendrez bien que je ne pourrais pas aujourd'hui, là je reste neutre. Je ne vais pas avancer plus sur mes dires étant que c'est un peu le flou, que je ne comprends pas que je ne comprends pas que le Conseil Général et le Conseil Régional ait subventionné le projet et que ce ne soit pas en H.Q.E. Donc j'émet toute réserve pour l'instant. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Je redis encore une fois que tout cela a été vu avec le Département évidemment puisque c'est le projet aussi du Département, avec la Région puisque c'est le projet de la Région et ils sont bien au courant de tout ce qui vient de se dire, notamment sur la question H.Q.E. et qu'ils sont décidés à nous subventionner puisque c'était un projet initié avant que toute les décisions d'équipement public soient validées H.Q.E.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATÉ), 5 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS),

approuve le rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers joint à la présente

Question n° 2

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OPHLM DE COULOMMIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 prévoit que pour les offices de moins de 2000 logements, le conseil d'administration doit être composé de 17 membres contre 15 actuellement.

Ont été désignés à ce jour :

- 5 représentants sont désignés par le conseil municipal :
Franck RIESTER

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Pierre AUBRY
Marie José THOURET
Jean Claude LEGEAY
Solange DESMONTIER

3 représentants désignés par le Préfet

GOHIN Jean
DEROUCK Monique
BUSSON Patrice

- 3 membres élus par les locataires

HERAULT Simone
MACARTY Michelle
FENEYROL Gilles

- 2 membres désignés par les institutions ci après : un par la Caisse d'Allocations Familiale : BIERNAT Marc, l'autre par les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de la construction: FOURCART Michel

Il convient de désigner :

un nouveau délégué du conseil municipal
une personnalité ayant la qualité d' élu d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'OPHLM autre que celle ou celui de rattachement

Par ailleurs, il convient également de désigner deux représentants du Préfet qualifiés en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales qui n'avaient pas été remplacés lors de la constitution du nouveau conseil d'administration.

Sont candidats :

En qualité de délégué du conseil municipal :
Mme Noua DIAB
M. Roland COILLOT

en qualité de personnalité élue d'une EPCI :
M. Guy DHORBAIT
en qualité de personnalités qualifiées :
Mme Nicole DELAVARENNE
M. André BELLESSERT

Il est procédé au vote.

Sont élus :
En qualité de délégué du conseil municipal :
Mme Noua DIAB par 27 voix
en qualité de personnalité élue d'une EPCI :
M. Guy DHORBAIT par 28 voix
en qualité de personnalités qualifiées :
Mme Nicole DELAVARENNE par 28 voix

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. André BELLESSERT par 28 voix

M. Roland COILLOT a obtenu 5 voix

Question n° 3

ADOPTION DES ACTIONS PORTEES PAR LA VILLE DE COULOMMIERS DANS LE CADRE DU 4ème PROGRAMME D' ACTIONS DU C.L.A.I.R (Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural)

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Le 4 septembre dernier, l'assemblée générale du C.L.A.I.R a approuvé le quatrième programme d'actions dont deux seront menées par la ville de Coulommiers.

Ces actions portent sur :

- l'aménagement de nouvelles voies dans la zone industrielle. En effet, afin de répondre aux demandes d'implantation des entreprises, les services techniques de la ville de Coulommiers travaillent au projet de création des voiries permettant de desservir les 10 hectares restant à commercialiser.

Le CLAIR finançant à hauteur de 50% les travaux d'éclairage public et d'aménagement de trottoirs qui représentent la somme de 174 095 HT, il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation du Conseil Général au taux le plus élevé.

- la formation de deux de nos agents à la méthode « bilan carbone ».

Cette méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données permettra au territoire d'évaluer les émissions directes ou induites. Cette méthode pourra s'appliquer aux administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités. Cette évaluation est la première étape indispensable pour réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité ou de son territoire.

A noter que le coût de formation pour un agent est de 2000 euros pour 3 jours et qu'il est financé à hauteur de 50% dans le cadre du CLAIR.

M. THIERRY : Dans la note de présentation on parle de deux agents, on ne définit pas le territoire, je voulais savoir si ils vont travailler sur le territoire de Coulommiers uniquement ou sur le territoire plus large de...

M. RIESTER : A priori, ce sont des agents qui vont travailler pour Coulommiers. Parce qu'il y a des agents qui vont travailler sur chaque commune du territoire. Mais si on a un agent très spécialisé dans un domaine, comme cela arrive parfois, on signera une convention avec les villes qui auraient besoin éventuellement de ses compétences pour compléter leur bilan carbone. Mais a priori chaque commune aura un agent formé ou, en tout cas, la plupart d'entre elles.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je voudrais réagir par rapport à l'autre point. Nous allons urbaniser plus de 1% du territoire communal pour réaliser des constructions que j'appelle des « hangars » commerciaux ou d'activité. 1% du territoire, ce n'est pas négligeable pour qui perçoit la configuration géographique et spatiale de la commune.

Il s'agit actuellement de terrains qui sont encore des terres cultivées et que l'on peut donc qualifier, dans les faits, d'espace naturel, même si administrativement leur sort est déjà réglé.

Chaque fois que nous vendons un terrain sur la zone industrielle ou plutôt commerciale, M. Franck RIESTER, aujourd'hui maire mais adjoint auparavant, nous explique dans son argumentaire qu'il s'agit d'abord de nouvelles créations d'emplois. Bien évidemment, personne aujourd'hui, ne résiste à l'envie de créer des emplois ; nous voulons tous que la commune et même le secteur devienne un pôle d'emplois fort.

Cependant, à plusieurs reprises, nous avons demandé à ce que l'on nous dise exactement combien d'emplois existent chaque année sur cette commune. En effet, ce qui est intéressant, c'est que le nombre des salariés progresse et que l'on puisse le mettre en rapport à l'espace que nous ouvrons à l'urbanisation dans le même temps.

Créer de l'emploi, c'est bien. Mais créer de l'emploi qui ne mange pas l'espace naturel et agricole, c'est mieux. Quand tout le fond de la vallée sera urbanisé, que ferons-nous ? Se posera alors la question de quel type d'activités nous souhaitons pour quel environnement de qualité nous voulons. Tout à l'heure vous avez parlé de ville rurale, aujourd'hui, moi je suis inquiet de toute cette urbanisation que vous voulez dans le fond de cette vallée. Je vous ai déjà posé la question. Aujourd'hui, il s'agit encore une fois de 10 hectares que nous allons ouvrir à l'urbanisation. Je voudrais savoir ce que vous allez faire ensuite, lorsqu'il n'y aura plus de terre à construire.

M. RIESTER : Comment vous expliquer les choses pour que vous les compreniez. Si on veut développer de l'emploi sur Coulommiers, il faut qu'il y ait davantage d'entreprises ou que les entreprises qui sont déjà installées recrutent davantage. Pour qu'il y ait davantage d'entreprises sur Coulommiers, il faut utiliser les friches quand il y a des friches, très bien c'est ce qu'on essaie de faire. C'est pour cela qu'on communique grâce à l'agent de développement local qui a été recruté par la Communauté de communes de la Brie des Templiers. On communique au maximum sur éventuellement les locaux qui sont disponibles, mais il n'y a pas de secret, il faut qu'il y ait de nouvelles entreprises qui viennent s'installer, que des entreprises existent ou se développent, qu'elles aient des usines plus grandes ou des locaux commerciaux plus grands, des bureaux pour des entreprises de services plus grands, ce qui permet d'avoir davantage de salariés, ce qui permet d'avoir davantage de recettes fiscales, davantage d'emplois sur Coulommiers, ce qui évite d'avoir des gens qui habitent Coulommiers ou les alentours et qui vont travailler de l'autre côté de Paris, ce qui en terme de qualité de vie est bien plus intéressant et en terme de bilan carbone, bien plus efficace. On ne peut pas avoir davantage d'emplois, si on n'a pas davantage d'entreprises. Pour qu'il y ait davantage d'entreprises, il faut davantage de terrains qui puissent être mis à disposition des entreprises pour leur développement ou leur installation. On essaie de le faire de la façon la plus logique possible, d'avoir un zonage à peu près intelligent qui permette que les entreprises s'installent dans des zones qui ont été identifiées depuis des décennies, ce n'est pas récent. La ZAC de la Prairie Saint Pierre, cela fait des décennies qu'elle a été destinée à du développement économique. On est simplement dans une phase de finalisation de l'urbanisation économique de cette zone qui avait été définie, il y a des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dizaines d'années, comme une zone économique. Il vaut mieux qu'à cet emplacement là on développe une zone économique plutôt qu'on ait un mitage sur notre territoire et là, ce n'est plus simplement le Maire de Coulommiers, c'est aussi l' élu d'un territoire au sens large qui parle. Plutôt qu'on ait un mitage que ce soit d'urbanisation d'habitat ou de développement économique, on a plus intérêt à concentrer les habitats par exemple en centre ville où le développement économique dans une zone économique plutôt que d'avoir une répartition partout de façon désorganisée en tout cas, c'est ma façon de concevoir l'urbanisation.

On travaille avec toutes les communes du canton au sens large, puisqu'il y a quelques communes qui ne font pas partie du Canton qui vont travailler avec nous sur le futur Schéma de Cohérence Territorial, que l'on appelle le SCOT qui permet de définir l'urbanisation au niveau du territoire pour réfléchir avec nos collègues élus des autres communes avec d'ailleurs à travers les enquêtes publiques, la population, à la répartition géographique pour notre urbanisation et surtout pour l'avenir de notre territoire. Je suis favorable moi à ce qu'on ait une évolution maîtrisée de notre habitat, on en a parlé tout à l'heure mais effectivement pour avoir une croissance. C'est pour cela qu'on a fait en sorte d'avoir de l'habitat collectif. La croissance on va l'avoir dans les mois et années qui viennent, à avoir des entreprises sur Coulommiers qui se développent pour créer davantage d'emplois, davantage de ressources fiscales et le tout dans une cohérence territoriale qui permette que l'on garde notre cadre de vie. Cadre de vie auquel on est tous très attaché.

M. THIERRY : Vous n'avez pas répondu à ma question, M. le Maire. Je veux savoir ce que vous allez faire lorsque tous les terrains de Coulommiers seront urbanisés et ce que je vous ai demandé également dans la précédente mandature, c'était de nous montrer que chaque année l'emploi progresse à Coulommiers et de la mettre en rapport avec l'urbanisation, pour savoir tout simplement combien, chaque fois que l'on donne un hectare, à quoi cela correspond en terme d'emploi et cela vous ne répondez jamais.

M. RIESTER : Cela, je vais vous faire passer des chiffres en matière d'emplois, il n'y a aucun problème.

M. THIERRY : On peut créer de l'emploi autrement en faisant des zones

M. RIESTER : qu'en faisant venir des entreprises, qu'en faisant en sorte que l'entreprises se développent ...

M. THIERRY : Les emplois de service, vous avez entendu parler des emplois de service. Il y a des secteurs d'activités où l'on peut créer de l'emploi, sans manger de l'espace.

M. RIESTER : Bien sûr qu'on peut créer de l'emploi, les aides à domicile, les emplois à domicile très bien. Mais si on peut faire cela et en plus qu'on ait des entreprises qui puissent s'installer. Les entreprises de services ont aussi besoin de bureaux et quand vous regardez aujourd'hui, les bureaux dans Coulommiers, il n'y a pas tant de bureaux que ça et il est bien important d'avoir demain des constructions pour avoir des bureaux pour des entreprises de services viennent s'installer. On y travaille. En même temps, je vais vous dire, c'est vrai qu'on pourrait imaginer que tout est beau dans le meilleur des mondes et que dans la situation idéale on puisse se dire : tient il faut qu'on ait que des entreprises qui ne sont pas consommatrices d'espaces, qu'on ait que des entreprises de services qui ne polluent pas. Cela s'est dans le monde idéal, seulement on a aussi la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réalité. La réalité c'est qu'il faut faire en sorte d'aider les entreprises locales, je vous l'ai déjà dit, effectivement ce n'est pas récent comme discours, mais je le répète à chaque fois, puisque vous me posez la question à chaque fois. Mon idée, c'est qu'il faut d'abord aider les entreprises locales à se développer sur Coulommiers et parfois, effectivement, c'est un peu plus consommateur d'espace, notamment de terrain en zone industrielle ou ailleurs que si on avait une entreprise idéale qui venait s'installer sur Coulommiers. Mais l'entreprise idéale elle n'existe pas. Moi ce que je veux c'est être en contact avec les chefs d'entreprise de Coulommiers pour les aider à se développer sur Coulommiers. Les chefs d'entreprises de Coulommiers, ou les entrepreneurs de Coulommiers, ils n'ont pas que Coulommiers pour s'implanter, il y a d'autres territoires qui seraient très contents de les accueillir. Si on peut leur faciliter la vie pour qu'ils se développent sur Coulommiers, cela fait partie du rôle des élus et en tout cas du rôle que je souhaite donner à notre municipalité en matière de développement économique. C'est l'exemple que je vous avais donné pour BROADARD GRAPHIQUE où il a fallu que l'on se mobilise très rapidement pour permettre à BROADARD GRAPHIQUE d'investir à Coulommiers pour se développer quitte à acquérir un terrain ce qui fait une réserve foncière pour la ville. C'est ce qu'on a fait, on a permis à BROADARD GRAPHIQUE de s'installer sur Coulommiers. Si on n'avait pas été réactifs et qu'on avait dit, attendez il faut qu'on fasse le ratio entre l'emploi, l'urbanisation, l'entreprise BROADARD GRAPHIQUE serait déjà délocalisée depuis des années. Ce n'est pas notre volonté de faire, ce n'est pas notre façon de penser. L'urbanisation économique, bien évidemment et c'est pour ça qu'on y travaille dans le cadre du SCOT et dans le cadre futur, parce qu'on aura forcément à se reposer la question, de l'urbanisme à Coulommiers. On a eu le PLU qui a été voté. On aura forcément, parce que cela fait partie de la vie, la respiration normale en matière d'urbanisme, on aura à se repenser sur notre PLU local. On regardera comment on envisage l'avenir sur le reste des territoires qui ne sont pas urbanisés et notamment on pourra en discuter sur les terrains qui avaient été imaginés en face l'hôpital pour un nouveau quartier. Tout cela on va en reparler, mais en attendant sur la zone dont on parle, la zone économique c'est des terrains qui avaient été destinés depuis des dizaines d'années pour faire du développement économique et je ne connais d'autres façons que de faire en sorte que les entreprises viennent s'installer sur notre territoire, jusqu'à présent, il n'y a que cela qui marche.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- approuve que soient portées par la ville de Coulommiers les actions suivantes :
- l'aménagement de nouvelles voies dans la zone industrielle
- la formation de deux de nos agents à la méthode « bilan carbone »
- autorise le Maire à solliciter la participation du Conseil Général au titre du 4ème programme d'actions à hauteur de 50% des dépenses subventionnables

Question n° 4

MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF LOCAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

En Seine-et-Marne, les dispositifs contractuels développés dans le domaine éducatif ont connu un réel développement ces dernières années.

Le projet éducatif local a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des interventions des acteurs éducatifs dans les temps péri et extra scolaires sur la base d'un contrat global et cohérent.

Il est issu d'une analyse partagée sur l'état de l'offre et de la demande en matière de loisirs éducatifs au plan local et vise à mettre en œuvre de façon concrète la notion d'éducation partagée de l'enfant et du jeune, sur les trois temps de leur vie (temps scolaire, temps familial, temps des loisirs).

Ce projet est la continuité du Contrat éducatif local et du projet Ville, Vie, Vacances déjà existants sur la commune.

Pour mémoire, le projet « ville, vie, vacances » vise à accompagner les collectivités et les associations locales dans la prise en charge des jeunes de 11 à 25 ans pendant les temps de vacances scolaires.

Le projet éducatif local intègre par ailleurs le nouveau contrat local d'accompagnement à la scolarité. Celui-ci constitue une aide spécifique à un public repéré comme nécessitant un accompagnement éducatif particulier.

Le « projet éducatif local » constitue la clé de voûte des interventions de l'Etat en matière d'accompagnement des collectivités locales et de leurs groupements dans le développement de politiques éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

En fin de compte c'est la continuité de ce qui est déjà présent sur la commune.

Mme MARTIG : Nous voterons pour ce rapport. Cela va dans notre sens d'une politique en faveur de la jeunesse. On insistera quand même, contrairement au Contrat Educatif Local, sur le fait qu'il y ait un peu plus de concertation et de travail avec les associations de parents d'élèves par exemple des choses comme cela.

Mme DELOISY : J'ai oublié de vous dire c'est qu'il y a un comité de pilotage départemental, avec toutes les grandes instances et un comité de pilotage local où effectivement vous avez les deux élues, Ginette MOTOT et moi-même. Vous avez des représentants d'associations, vous avez l'Education Nationale, les directeurs d'écoles, les représentants de parents d'élèves, la CAF et les directeurs des différents services de la ville comme le sport, la jeunesse et la culture qui participent à ces comités de pilotage.

Mme MARTIG : c'est effectivement une reprise du Contrat Educatif Local mais qui englobe toutes les politiques de la jeunesse. Justement si le comité de pilotage pouvait être un peu plus, on va dire, ferme sur le retour des actions qui sont mises parce que c'est le problème actuellement du Contrat Educatif Local pas simplement sur Coulommiers, dans toutes les communes, c'est qu'il n'y a pas de retour sur les actions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mises en place, il n'y a pas de vision globale, donc c'est surtout sur ça. Vous faites partie du Comité de Pilotage, normalement il y a un référent. Qui est ce référent ?

Mme DELOISY : C'est Cécile ALVES. Elle était déjà référent au niveau du Contrat Educatif Local.

Mme MARTIG : Ce sera possible que chaque année elle puisse nous faire un compte rendu.

Mme DELOISY : Tout à fait lors des commissions.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

la mise en place d'un Projet Educatif Local et des activités qui en découlent.
de soumettre à l'appréciation du comité départemental de pilotage le dossier du Projet Educatif Local

D'autoriser le Maire et son représentant à signer tout acte à intervenir dans la poursuite de ce projet.

Question n° 5

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION OPAH (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat) MODIFICATION DES MODALITES D'INTERVENTION SUR LES LOGEMENTS

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En date du 4 octobre 2004, le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'OPAH pour une durée de 5 ans. Considérant qu'il a été constaté que l'enveloppe annuelle de 106 250 euros destinée au financement des travaux de rénovation intérieure des logements n'est pas consommée, il est proposé d'encourager les propriétaires (occupants et bailleurs) en modifiant les plafonds de ressources et de subventions conformément au tableau joint en annexe.

Pour rappel : Les objectifs généraux de l'OPAH sont :

- poursuivre l'ouverture d'un parc de logements à la location en renforçant les incitations financières auprès des propriétaires bailleurs pour qu'ils réalisent des opérations à loyers inférieurs au marché local du logement ;
- soutenir la mise aux normes des logements des propriétaires occupants les plus modestes ;
- réhabiliter et sauvegarder le patrimoine bâti ancien.

Ces objectifs généraux passent par la volonté de :

- privilégier les opérations à loyer conventionné et intermédiaire;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- résorber en partie la vacance;
- maintenir en place les propriétaires occupants ;
- favoriser la réhabilitation des parties communes des copropriétés,
- lutter contre les risques de saturnisme.

Pour les conseillers ne disposant pas d'adresse électronique, l'avenant n°3 est consultable à la Direction Générale des Services.

M. THIERRY : Remarque et question :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée sur Coulommiers en 2000 et nous sommes depuis 2004 dans une seconde phase. L'objectif était d'encourager les propriétaires, bailleurs ou occupants, à rénover leur immeuble ancien.

- Depuis le début de l'opération, l'opposition s'est toujours positionnée plutôt favorablement dans la mesure où il s'agissait d'amorcer « la pompe » pour que le bâti ancien de la ville puisse de nouveau offrir, en nombre et en qualité, des logements dans le quartier centre mais aussi pour que l'image de la cité s'améliore.
- A plusieurs reprises, nous avons fait remarqué qu'il ne nous paraissait pas juste que cette opération ne s'applique qu'au centre dans la mesure où le bâti ancien à revaloriser existe dans le cœur de la ville mais aussi dans d'autres parties tel que « Montanglaust », « Vaux village », « Le vieux Theil », « Pontmoulin », « Triangle » et même sur des maisons qui furent les écarts de la commune à Saint-Pierre ou aux Grands-Maisons par exemple. Votre choix a été de ne subventionner que les propriétaires que l'on peut qualifier de plus favorisés. Ce choix local ressemble en tous points à ce que nous voyons au niveau national : aider les plus favorisés.
- Nous vous avons conseillé de mettre en place une Z.P.P.A.U.P. afin de protéger le patrimoine au moins sur le secteur que vous aviez choisi. Vous ne nous avez pas entendu. La révision du document d'urbanisme a duré pendant 6 années, il fallait alors utiliser cette période pour réfléchir d'abord et produire ensuite un document qui nous définisse des règles fortes de protection du patrimoine ancien.

Dans un an, la seconde tranche de l'O.P.A.H. arrivera à son terme. Vous constatez aujourd'hui que les crédits ne sont pas consommés et vous allez changer les règles. Ce n'est pas bien.

Je pense qu'en arriver à ce stade est un échec et l'opération que vous avez voulu n'a pas apporté ses fruits en terme d'offre conséquente de logements locatifs à loyers conventionnés.

En octobre 2009, la seconde tranche de l'O.P.A.H. sera terminée. Allez-vous la reconduire sur une troisième période ?

Avez-vous des orientations différentes ? Qu'allez-vous proposer ?

M. RIESTER : D'abord, c'est la nouveauté de la rentrée, M. THIERRY nous prépare des petits papiers qu'il lit, ce n'est plus le même Pascal THIERRY, tout est préparé d'avance, c'est très bien au moins c'est clair.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Deuxièmement, vous commencez, je me suis dit, tiens pour une fois je vais être d'accord avec M. THIERRY, je suis partisan moi aussi que dans l'avenir on regarde la réhabilitation de l'ancien pas seulement pour le centre ville, mais aussi pour les hameaux, parce que c'est aussi de l'habitat ancien. C'est aussi important qu'on préserve la qualité de vie et qu'on requalifie un certain nombre d'endroits, dans les hameaux et tous les quartiers de Coulommiers, les bâtiments anciens.

Et puis là, on retrouve le Pascal THIERRY habituel, ou on en fait que pour les personnes plus favorisées et on tombe dans la caricature et on mélange tout le local et le national. On nous fait des jugements en disant que ce n'est pas bien. On dit que c'est un échec, ce qui n'est absolument pas le cas puisque ce n'est pas un échec, cela fait de nombreux immeubles qui ont été réhabilités, avec des façades requalifiées quand vous discutez avec des gens qui ne sont pas venus à Coulommiers depuis des années, ils vous disent tous que c'est nettement plus agréable de se balader dans Coulommiers parce que les façades ont été refaites et on sent que cela revit en centre ville parce qu'il y a des logements qui ont été occupés qui n'étaient pas occupés avant. Bref, c'est un succès. Alors d'un Pascal Thierry qui nous dit on fait des choses intéressantes, on a envie de dire Banco ! On fait des choses ensemble, on fait quelque chose pour que l'intérêt général soit mieux défendu à Coulommiers qu'il y a des bonnes idées. Il y a pas de raison que les bonnes idées viennent toujours de la majorité, cela vient aussi de l'opposition et « bing » on tombe dans la caricature. Est-ce qu'à un moment donné on pourrait ensemble au Conseil Municipal ne pas donner l'image d'une opposition et d'une majorité qui en permanence sont contre les uns et les autres et avoir des propositions qui ne tombent pas dans la caricature. Est-ce que c'est possible, franchement ? Surtout que là, je vous dis M. THIERRY Voilà Mme MARTIG dans la caricature qui ne peut pas s'empêcher de me laisser terminer, il faut qu'elle parle avant la fin de mon discours.... Et je vous dis M. THIERRY, ça c'est des bonnes remarques. Je suis d'accord pour les prendre en compte. Vous avez des compétences en matière d'urbanisme, en matière de préservation de l'habitat, mais ne tombez pas dans la caricature. Est-ce que l'on peut quand même être un petit peu plus haut de gamme en termes de relations dans un conseil municipal. Franchement tous les conseils municipaux, le public se dit, mais ce n'est pas possible On ne peut pas travailler plus correctement. Moi, je n'ai pas envie pendant tout un mandat d'être en permanence dans l'opposition stérile. Oui, bien c'est ça le job, votre job, ce n'est pas ma conception de la politique. C'est la vôtre, mais ce n'est pas la mienne. Alors, excusez-moi mais de temps en temps cela fait du bien de vous dire ce que je pense et je suis désolé M. THIERRY a des remarques qui me semblent pertinentes en l'occurrence, mais franchement mettez-vous un petit peu à notre place, si derrière on se prend c'est un échec, c'est pas bien. Vous en donnez qu'aux plus favorisés, comme au niveau national. Franchement, c'est de la caricature.

M. THIERRY : M. le Maire, je ne vais pas me mettre à votre place, déjà parce que vous savez que nous ne partageons pas les mêmes valeurs déjà, premier point.

M. RIESTER : Je ne suis pas sûr, moi je pense qu'on partage un grand nombre de valeurs, peut être pas toutes, mais je pense quand même qu'en matière de valeur si. J'espère partager un certain nombre de valeurs avec vous.

M. THIERRY : Mais politiquement, nous ne partageons pas les mêmes valeurs.

Mme CANALE : Excusez-moi, M. le Maire, mais à chaque fois que nous votons pour, c'est que nous sommes d'accord avec vous. C'est que nous avons envie de travailler

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avec vous. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes d'accord, parce que nous pensons que c'est bien pour la population de Coulommiers. Maintenant on peut aussi, c'est la démocratie, il me semble, avancer nos idées et le faire dans un respect mutuel.

M. RIESTER : Très bien, simplement, je vous redis que je suis évidemment prêt à écouter, d'ailleurs, j'écouterai tout ce que vous avez à me dire, parce que je suis effectivement pour la démocratie, mais c'est aussi la démocratie de dire de temps en temps que je trouve dommage en terme de qualité pour les Columériens et la qualité de notre travail démocratique qu'on tombe dans la caricature. Parce que là c'étaient des remarques constructives avec des points de vues qui n'ont pas été retenus dans l'OPAH ; On l'a pas retenu cela, donc c'est normal que vous disiez que vous pensez que ce serait une bonne idée de retenir autrement et je vous dis effectivement c'est une bonne remarque et puis derrière « boum » Excusez-moi, mais je continuerai à dire que c'est caricatural.

M. THIERRY : L'OPAH était destiné à créer du logement locatif conventionné. Combien de logements avez-vous créé sur cette période de huit ans ?

M. RIESTER : Je pourrais vous le dire. Mais ce n'est pas nous qui les créons. Ce sont les propriétaires qui réhabilitent leurs logements. C'est combien il y en a eu de créés ? Là vous me posez une question technique, je vous donnerai la réponse technique. Je vous dirais combien il y en a eu de créer. D'autre part, un des objectifs de cette OPAH, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est de réhabiliter les façades, c'est de réhabiliter les logements vacants. On a déjà fait le bilan de l'OPAH on le refera si il faut. Il n'y a pas de souci là-dessus, on le fera dans l'avenir.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

modifie les plafonds de ressources et de subvention applicables aux travaux de rénovation de logements pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs conformément au document joint en annexe

approuve l'avenant N° 3 à la convention d'OPAH
autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ainsi que tous les actes afférents.

Question n° 6

CONVENTION DE RACCORDEMENT ET DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE MOUROUX SUR LA STATION D'EPURATION

M. AUBRY expose le projet de délibération.

La vétusté de la station d'épuration de Mouroux ne permet plus le traitement de ses eaux usées. Dans l'attente de la construction d'une nouvelle station d'épuration commune par le SIVU, il est envisagé le raccordement de la commune de Mouroux sur l'actuelle station d'épuration.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La police de l'eau a donné son accord pour ce raccordement et formulé les prescriptions techniques applicables par arrêté préfectoral du 11 juillet 2008.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre Coulommiers et Mouroux, afin de fixer les conditions administratives, techniques et financières d'admission et de traitement des eaux usées de Mouroux dans l'actuelle station d'épuration.

Il est précisé qu'en rémunération de ce service la commune de Mouroux versera au gestionnaire du service d'assainissement de Coulommiers un prix égal à 0,23 €HT par m³ déversé, correspondant aux frais de fonctionnement générés par les charges supplémentaires.

Pour les conseillers ne disposant pas d'adresse électronique, la convention est consultable à la Direction Générale des Services.

M. THIERRY : Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une remarque. Je vais la lire... (rire)... parce que cela me permet .. écoutez je l'ai écrit cette après midi, c'est mieux de l'écrire et de la lire, comme cela, je m'aperçois dans le compte rendu, c'est intégralement repris. Parfois, en ne l'écrivant pas, il y a quelque phrases qui sautent.

M. RIESTER : Entre ce que vous vouliez dire et ce que vous avez dit parfois, vous avez oublié des choses, c'est aussi cela parfois.

M. THIERRY :

Nous savons que la station de traitement des eaux usées de Coulommiers est bien loin d'être performante – des rapports que vous nous avez transmis l'attestent.
Le projet de nouvelle station est fondé sur cette situation.

Je rappellerais que la nouvelle station devait être livrée en 2007-2008, à la lecture du rapport annuel 2004 - nous sommes donc en attente d'un équipement qui devrait déjà être en fonctionnement.

Je suppose que Mme le Maire de Mouroux qui vient d'être élue, sans être auparavant dans l'exécutif municipal, hérite d'une situation encore plus catastrophique que la nôtre.

Je suppose, en prenant connaissance de la note de présentation, que sa station est dans un état lamentable.

Même si je crois qu'il est souhaitable de trouver, en terme de solidarité communale, une solution pour répondre au besoin de la commune de Mouroux, je m'abstiendrai en signe de protestation vis-à-vis des politiques semblables qui ont été conduites par Coulommiers et Mouroux sur les questions environnementales et en particulier sur celle de l'Eau.

Je rappelle qu'à Coulommiers, nous avons attendu des années avant que la commune mette en place un périmètre de protection autour de ses puits. C'est heureusement chose faite car depuis longtemps, nous vous avons sensibilisés et sollicités en ce sens.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors d'un des derniers conseils, vous avez régularisé des situations illégales vis-à-vis de rejets d'eaux usées de certaines entreprises ; ce qui prouve que la Mairie n'était pas attentive et qu'elle n'a pas su verbaliser ceux qui n'étaient pas en règle.

Je trouve inacceptable que l'on puisse arriver à de telles situations d'urgence alors que depuis les années 1970 l'Environnement est un sujet dont les élus ne peuvent ignorer l'importance. Merci.

M. RIESTER : Je ne vais pas vous refaire le couplet sur le ton du laïus, simplement je vous remercie de dire qu'on a effectivement pris des dispositions en matière de conventions avec les entreprises. Je vous remercie de dire qu'on a fait la sécurisation des captages. Je vous remercie de dire qu'on va faire une station d'épuration moderne pour permettre un meilleur traitement de l'eau. Je vous remercie de dire qu'on le fait en bonnes relations avec Mme le Maire de Mouroux et son équipe municipale. On l'avait déjà engagé d'ailleurs avec l'équipe précédente. Je vous remercie par avance des remerciements que, je suis convaincu, vous allez nous faire et les félicitations sur le fait qu'on va engager un grand plan d'assainissement puisque vous savez que depuis des années on fait en sorte de mettre de côté de l'argent au niveau du budget assainissement pour pouvoir investir massivement en matière d'assainissement. Comme on l'a fait cette année avec la rue des Margats on a fait tout l'assainissement parce qu'effectivement je suis avec toute l'équipe municipale, déterminé à faire de la protection de l'environnement une priorité, c'en est une. On le montre concrètement d'action en action, de délibération de conseil municipal en délibération de conseil municipal. C'est la volonté forte qu'on a tous. Maintenant que vous nous reprochiez les choses du passé, soit cela fait partie des effets de manche, ce qui compte ce sont les actes que l'on prend aujourd'hui. Les actes que l'on prend aujourd'hui sont tournés vers la protection de l'environnement et je vous remercie pour tous ces remerciements de M. THIERRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention pour le raccordement et le déversement des eaux usées de Mouroux sur la station d'épuration de Coulommiers, au prix de 0,23 €HT par m³ déversé.

- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette convention.

Question n° 7

CONCLUSION D'UN AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

M. AUBRY expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La conduite, l'entretien, la surveillance et la garantie totale des installations de chauffage de la commune sont assurés par la société DALKIA au titre d'un marché conclu en décembre 2004.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant n°3 à ce marché afin de prendre en compte les évolutions du parc d'installations thermiques. Cet avenant a pour objet de :

sortir le poste P2 du site de l'Office du tourisme puisque ce bâtiment appartient à l'OPHLM qui assume l'entretien de la chaudière

acter le passage au gaz du site de l'Eglise qui conduit à une baisse des coûts liés à l'entretien (P2) et à la garantie (P3).

Il conduit à diminuer le marché de 0,52 %, sachant que Le cumul des avenants conduits à une diminution du montant global du marché de 2,65 %.

Pour les conseillers ne disposant pas d'adresse électronique, l'avenant n° 3 est consultable à la Direction Générale des Services.

M. TREGOAT : Je suis assez étonné que et je me permets de revenir sur le site de l'église qui passe au gaz, enfin en chaudière à gaz. Comme vous le savez en 1905, suite à la demande du clergé, il y a eu séparation entre l'Etat et le Clergé. C'était juste une question : Pourquoi qu'aujourd'hui le clergé nous sollicite la collectivité de mettre une chaudière à gaz en sachant qu'il y a la possibilité d'autres chaudières à énergie renouvelable comme par exemple granulés etc... en sachant que le gaz de plus en plus va augmenter. Donc pourquoi choisir cette chaudière à gaz ? Et de ne pas mettre une autre chaudière qui a d'autres possibilités aujourd'hui.

M. RIESTER : On aura peut être l'occasion d'en reparler une prochaine fois sur la loi de 1905, dans le cadre de cette loi, les collectivités publiques ont l'entretien du patrimoine, des églises, puisque c'est un patrimoine historique donc on doit assumer le patrimoine. Je vous l'expliquerai un peu plus mais ce n'est pas le moment de le faire, c'est une première chose et deuxième chose, concernant le choix de la chaudière, je vais demandé à M. AUBRY ou à M. FRÉMONT.

M. AUBRY : C'est une installation qui date du début du siècle pour laquelle il aurait été très difficile de faire un autre mode de chauffage. Actuellement elle est chauffée au fioul donc on a adapté de l'installation de chauffage avec un système un peu plus économique et beaucoup plus propre. C'était la solution de facilité, moins d'entretien. Ce qui induit justement cette diminution d'entretien que l'on a dans le contrat P2 et P3 indiqué dans le compte rendu.

M. TREGOAT : Donc vous avez pris en compte déjà l'installation pour pas qu'il y ait trop de... Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la conclusion d'un avenant n°3 au marché n° 04-05 F conclu avec la société DALKIA pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de la commune,

- autorise le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 8

COMPLEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR LA RENOVATION APRES SINISTRE DU GYMNASSE DES TEMPLIERS.

M. RIESTER : Après Sophie, si tu le veux bien, je demanderai à Bernard de nous faire un petit point sur le calendrier des travaux du gymnase.

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Par délibération en date du 23 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général afin de financer les travaux de rénovation après sinistre du gymnase des Templiers.

A la demande du Conseil Général, il est proposé d'apporter des compléments à notre demande de subvention, portant sur les engagements de la commune.

Ces derniers sont :

- d'affecter les locaux aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention
- de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de cette installation
- d'ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'usagers
- de ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- de réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la subvention
- de mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la commune au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'Education Physique et Sportive et de signer la convention tripartite ad hoc
- d'informer le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- affecte les locaux aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention
- prend les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de cette installation
- ouvre l'équipement à toutes les catégories d'usagers
- ne commence pas les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- réalise les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la subvention
- met à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la commune au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'Education Physique et Sportive et signe la convention tripartite ad hoc
- informe le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- demande une subvention au taux le plus élevé au Conseil Général de Seine et Marne,
- approuve le plan de financement joint à la présente
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 9

COMPLEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE POUR LA RENOVATION APRES SINISTRE DU GYMNASSE DES TEMPLIERS.

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Par délibération en date du 23 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional afin de financer les travaux de rénovation après sinistre du gymnase des Templiers.

A la demande de la Région, il est proposé d'apporter des compléments à notre demande de subvention, portant sur les engagements de la commune.

Ces derniers sont :

- de ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- de mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la commune au profit des lycéens pour permettre la pratique de l'Education Physique et Sportive
- de signer la convention tripartite avec l'établissement scolaire pour d'une part prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné par la Région, et d'autre part mettre gratuitement cet équipement à la disposition des établissements scolaires de compétence régionale

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 33 voix pour.

- ne commence pas les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- met à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la commune au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'Education Physique et Sportive
- signe la convention tripartite avec l'établissement scolaire pour d'une part prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné par la Région, et d'autre part mettre gratuitement cet équipement à la disposition des établissements scolaires de compétence régionale.

- demande une subvention au taux le plus élevé au Conseil Régional Ile de France
- approuve le plan de financement joint à la présente
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

M. FRÉMONT : En ce qui concerne le planning d'étude et de travaux l'architecte a été choisi, donc maintenant nous en sommes au stade de l'avant projet sommaire. On peut considérer que la date butoir sera mi-octobre. L'avant projet détaillé, mi-Novembre, la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

déclaration de travaux sera faite fin novembre, le dossier de consultation des entreprises pour la fin décembre, l'appel d'offres entre le 1^{er} janvier et le 15 février, début des travaux 1^{ère} semaine d'avril et fin des travaux pour la fin août. Nous allons faire le maximum pour tenir ces délais.

M. THIERRY : Malheureusement, nous sommes amenés à nous pencher sur le dossier du gymnase des Templiers à la suite d'un sinistre.

Toutes les subventions qui pourront nous être octroyées seront évidemment les bienvenues et nous en remercions le Conseil Général et la Région Ile-de-France.

Le bâtiment qui a brûlé apportait un service à ses utilisateurs et l'on mesure aujourd'hui combien il nous fait défaut – je pense aux jeunes des lycées mais aussi aux sportifs de la commune.

Ce gymnase n'était pas une construction que je qualifierais de remarquable par son esthétique et par son emplacement sur le plateau du Theil, il se situe très proche de la Commanderie des Templiers.

Etant donc dans le périmètre immédiat de cet ensemble architectural de premier ordre, j'aimerais et je vous demande que le bâtiment restauré prenne en compte son voisinage avec un Monument Historique.

J'espère que la reconstruction offrira une image moins brutale en terme de matériaux et de couleur.

Il me semble que quelques matériaux nobles pourraient faire une liaison plus positive entre des architectures si différentes que sont la Commanderie et les Lycées.

Comme vous en êtes au stade de l'APS, je pense que c'est le moment de sensibiliser les architectes, s'il en est besoin, de toute façon, il y aura l'avis de l'architecte des monuments historiques. Mais, j'espère que vous aurez la volonté de travailler l'image de ce gymnase.

M. RIESTER : Bien sûr, on aura toujours la volonté d'améliorer l'image. Evidemment tout ce qui concourt à améliorer l'image des bâtiments, l'architecture, tout cela va dans le sens de ce que l'on souhaite, surtout à proximité de la Commanderie des Templiers, cela va de soit, donc c'est bien de le rappeler.

Cela dit, sur le cas présent, comme vous l'avez rappelé cela fait défaut aux sportifs, cela fait défaut aux scolaires, aux associations et c'est vrai que d'ailleurs je remercie toutes celles et ceux qui ont facilité, notamment la gestion des créneaux, la prise en compte de cette problématique. Je remercie à la fois les personnes du Lycée, je remercie les associations sportives, je remercie les équipes de la ville qui ont travaillé dur pour trouver une solution la moins pénalisante possible. Il n'en reste pas moins vrai qu'il faut aller vite et que la meilleure façon d'aller vite c'est de ne pas repartir sur un nouveau projet, un nouveau gymnase avec une nouvelle architecture, qui certes dans l'idéal aurait été mieux et plus agréable mais qui en terme de coût et en terme de délai nous aurait repoussé de plusieurs mois, voire plusieurs années. Avec la Région et avec le Département ont a pensé que c'était plus judicieux de rénover le gymnase le plus

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

rapidement possible et la façon d'aller le plus vite possible c'est de ne pas toucher à l'architecture en général de ce bâtiment.

Cela dit, au niveau des couleurs de peinture, d'ailleurs je suis prêt à avoir l'avis de M. THIERRY ou d'autres, sur le choix des couleurs de peinture ou que la Commission d'urbanisme ou de travaux puisse réfléchir à la meilleure couleur et peut être aussi, s'il est encore temps du revêtement extérieur des bardages, simplement dans le cadre de l'enveloppe budgétaire retenue et dans le cadre des prescriptions qui seront formulées par l'architecte de bâtiments de France. On a pris en compte de faire en sorte que l'isolation soit revue pour qu'on tienne compte d'une modernisation de l'isolation du bâtiment pour baisser le coût énergétique, c'est de l'adaptation évidemment ce n'est pas comme si l'on faisait un bâtiment HQE neuf. Néanmoins, on aura une isolation meilleure que ce que l'on avait avant l'incendie. On a tenu compte de cette volonté qu'on a tous de réduire le coût énergétique au niveau des bâtiments.

Question n° 10

REGIE D'AVANCE SERVICE JEUNESSE – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Suite au vol commis dans la caisse de la régie d'avances du service jeunesse entre le 30 octobre et le 02 novembre 2007, il est demandé au Conseil Municipal de décharger le régisseur de sa responsabilité et d'apurer le déficit de la régie par une dépense de 1 060 euros sur le compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

M. RIESTER : Bien sûr le vol n'était pas du tout lié à la gestion du régisseur et c'est tout à fait logique de ne pas pénaliser l'agent en question, ce qui était normalement le cas dans le cadre du règlement de la régie d'avances, donc cela me paraît tout à fait logique de faire une décharge de responsabilité.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- décide de décharger Madame Virginie LAPLAIGE, régisseur de la régie d'avances du service jeunesse, de toute responsabilité en raison du vol intervenu dans les locaux du service jeunesse entre le 30 octobre et le 02 novembre 2007.

- décide d'apurer le déficit de la régie d'avance du service jeunesse et de permettre la reconstitution du fonds de caisse par une dépense de 1 060 euros sur le compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Question n° 11

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de promouvoir 3 agents, d'abord un adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe qui va passer en 1^{ère} classe et ensuite deux éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe qui vont passer en 1^{ère} classe.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Question n° 12

INDEMNITES ELUS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il s'agit d'une modification des indemnités de élus en l'occurrence vous savez qu'ont été nommés un certain nombre de conseillers municipaux délégués lors d'un des premiers conseils municipaux et qu'on a chargé M. GOIJAT de fonctions assez importantes puisque c'est lui qui a l'animation de toute la police municipale, la question de la sécurité et de la circulation. Evidemment, cela demande beaucoup de temps et de présence sur le terrain et vu tout le temps qu'il passe et le dévouement qu'on lui connaît, il m'a semblé, il nous a semblé utile de vous proposer de modifier son indemnité pour tenir compte de tout le temps qu'il passe avec les équipes de police municipale sur le terrain pour les questions de sécurité et de l'augmenter légèrement pour passer d'un peu plus de 561 €net à 897 €net. C'est tout à fait légitime par rapport au temps que passe M. GOIJAT sur le terrain. Bien évidemment, ni les adjoints, ni le Maire, ni les autres Conseillers municipaux délégués ne verront leur situation évoluer.

M. THIERRY : J'avais signalé lors du conseil municipal du 27 mars que toutes vos indemnités confondues vous plaçaient à 96.23 % du maximum autorisé par la loi. Vous vous rapprochez du sommet et il vous reste désormais à prendre 1,70 % de ce maximum, soit 276 €si parfois un élu de la majorité trouvait que son indemnité n'était pas suffisante.

Je trouve étonnant de la part d'élus majoritaires de longue date que vous n'ayez pas été apte à évaluer la charge de travail de chacun.

On pourrait le comprendre d'une jeune équipe mais la majorité d'entre vous « courrait » derrière M. Guy DRUT.

M. RIESTER : C'est bien un petit brin d'humour cela ne fait jamais de mal. C'est vrai que Jacky GOIJAT est présent sur le terrain, il ne compte pas son temps, il ne compte

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pas ses heures, cela paraissait légitime de lui donner une augmentation. Je pense que dans l'avenir puisque vous avez envisagé la possibilité que des conseillers municipaux ou des adjoints demandent une augmentation. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. C'est la volonté que nous avons eu dès le départ, c'est de faire en sorte que nous ayons un maximum d'adjoints et de conseillers municipaux délégués sur le terrain auprès de la population et que l'on passe un maximum de temps pour les Columériens. C'est pour cela qu'il y a eu 5 conseillers municipaux délégués. Je suis ravi que Jacky passe autant de temps pour la sécurité parce qu'il y a besoin. C'est une des priorités des Columériens. Bien qu'il y ait toujours des difficultés notamment concernant des nuisances liées aux motos, c'est un des sujets récurrents que je rencontre lors des réunions. Vous savez qu'on fait de nombreuses réunions de quartier. On en a fait dans chaque quartier de Coulommiers, on va continuer. C'est un sujet qui m'est parfois évoqué dans les permanences que je tiens avec les Columériens, puisque vous savez que je tiens régulièrement des permanences pour recevoir tous les Columériens qui le souhaitent. D'ailleurs, il y aura bientôt une nouvelle date qui sera annoncée. A chaque fois on me parle de ces nuisances de voisinages, de ces nuisances de motos. On a un grand plan d'actions avec Jacky GOUJAT, les équipes de la police municipale et les équipes de la police nationale. C'est un point spécifique sur lequel il faut prendre du temps pour résoudre ce problème là et donc il nous a semblé légitime de récompenser le travail important que fait Jacky GOUJAT. Je suis convaincu que vous comprendrez les uns et les autres, l'importance de récompenser l'engagement aussi important de M. GOUJAT.

M. TREGOAT : Comme nous parlions justement avec M. GOUJAT de la police municipale, j'aurai justement une question en direct à lui poser, plus particulièrement sur le planning des policiers municipaux de la ville de Coulommiers. Est-ce que c'est dû à une raison budgétaire ou pas, j'espère que vous allez pouvoir me renseigner, il n'y a aucun membre de la police municipale qui travaille le lundi. Pourriez vous me dire la raison. N'y a-t-il pas la possibilité de faire un planning de sorte qu'il y ait la police municipale, du fait que je les contacte assez souvent suite à des gens qui brûlent leurs déchets verts sur la ville de Coulommiers. Il y a vraiment des fumées. Etant donné que la police nationale s'en charge des fois et ne s'en charge pas des fois me demande de contacter la police municipale et comme en règle générale, ben pour qui pourquoi, les déchets verts brûlent les lundis. Les lundis, il n'y a aucun policier municipal de service. Merci M. GOUJAT.

M. GOUJAT : M. TREGOAT, c'est simple, en ce qui concerne l'effectif actuel des policiers municipaux sur la ville de Coulommiers, nous sommes en recrutement de policiers justement pour avoir un planning plus étendu de leur présence. Il est vrai que nous avons un souci le lundi, nous avons un souci également le dimanche. J'ai demandé au responsable de la police municipale d'essayer de m'établir un planning pour justement provisoirement palier certains domaines, mais croyez-moi avec l'effectif actuel, c'est difficile. Par contre, si vous avez des soucis comme vous le dites concernant le brûlage des déchets, (je pense que ça existe c'est vrai, c'est souvent sur des chantiers de travaux où l'on brûle pas forcément des déchets verts) Si la police nationale ne répond pas ce n'est pas normal. La sécurité elle ne se fait pas qu'avec les policiers municipaux, elle se fait également avec la police nationale. Je prends note de votre réclamation. Nous allons, avec M. le Maire, recevoir le Commandant MULLER la semaine prochaine pour un point sécurité. Nous allons lui en parler et lui demander de l'aide justement les jours où nous ne pourrions pas palier ce manque.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Je vous confirme que lors de mes contacts avec la Police nationale, quand c'est en semaine, la police nationale me demande de prendre contact avec la police municipale et comme c'est le lundi, là ils bougent. Mais quand ils viennent à vrai dire c'est une demi heure trois quarts d'heure après et évidemment, le feu est souvent éteint. Merci.

M. RIESTER : C'est une bonne remarque on va regarder cela avec le Commandant MULLER pour bien se caler. Je rebondis sur ce qu'a dit Jacky GOUJAT. C'est clair que c'est d'abord la police nationale et la gendarmerie qui sont chargées de la sécurité dans Coulommiers et sur le territoire. Nous, nous sommes qu'en complément pour permettre une meilleure communication de ces problématiques là avec la population, d'être à l'écoute de la population. Mais la première responsabilité en matière de sécurité, c'est la police nationale.

Concernant ces questions d'entorses aux bonnes pratiques en matière d'évacuation de déchets, les feux ici ou là, les problèmes de pollutions ponctuelles, vous savez qu'on est en train de réfléchir à la mise en place d'une équipe verte, une brigade verte aussi pilotée par Jacky GOUJAT qui permettra d'être très réactif sur ces questions d'environnement, d'urbanisme. Bref des équipes qui seront justement à l'écoute des uns et des autres pour aller verbaliser quand c'est nécessaire de façon très réactive. On y travaille.

On a complété l'effectif de la police municipale avec une secrétaire parce que c'était plus facile à court terme ce qui a permis de dégager un certain nombre de tâches pour les policiers municipaux, ce qui leur permet d'être plus sur le terrain. On est en cours de recrutement d'un agent, mais on a un peu de mal à recruter et puis s'il faut aller plus loin on ira plus loin parce que c'est une priorité. On tient vraiment compte de votre remarque et on en parlera au Commandant MULLER.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATÉ et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

Décide :

de maintenir l'indemnité du Maire à 2 712.41 euros mensuels (au 1/3/2008) correspondant à 72.50 % du traitement de base de l'indice brut 1015 ;

de maintenir celle de ses 9 Adjoints à 1 122.38 euros mensuels (au 1/3/2008) correspondant à 30 % du traitement de base de l'indice brut 1015 ;

de fixer celle du Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la circulation à 897.90 euros mensuels (au 1/3/2008) correspondant à 24 % du traitement de base de l'indice brut 1015 ;

de maintenir celle des 4 autres Conseillers Municipaux délégués à 561.19 euros mensuels (au 1/3/2008) correspondant à 15 % du traitement de base de l'indice brut 1015.

et de prévoir aux budgets de la Commune les sommes correspondantes .

Précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas le crédit global (16 232.45) : $2712.41 + (9 \times 1122.38) + 897.90 + (4 \times 561.19) = 15\,956.49$ euros (au 1/3/2008).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (FISAC)-1ère tranche

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

En 1997, la ville de Coulommiers avait sollicité au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce des subventions auprès de l'Etat afin de préserver et renforcer l'attractivité de Coulommiers dans le domaine commercial.

A l'époque les actions menées par la municipalité ont porté sur

L'amélioration :

de l'offre de stationnement avec la création du parking Patras
de la circulation en centre ville avec le réaménagement de la rue du Palais de Justice.

Le renforcement de l'attractivité du centre ancien avec la rénovation de la halle aux fromages et le soutien de la municipalité en matière d'animation (marché de Noël, Foire aux Fromages et aux Vins, animations commerciales).

Compte tenu de la volonté municipale de poursuivre les actions destinées à la préservation et au renforcement de l'attractivité de Coulommiers, il a été décidé d'inscrire au titre du FISAC les opérations suivantes :

la création de parking impasse de L'Aître destiné à faciliter le stationnement à proximité du cœur de ville

la création d'une signalétique aux abords des centres commerciaux des quartiers des Templiers et de Vaux

la réalisation d'une étude menée par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) sur la mise en évidence des potentiels de développement du commerce en centre ville.

l'élaboration de documents de communication par l'UCIE portant sur les diverses animations commerciales

le recrutement à mi-temps par l'UCIE d'un animateur afin de soulager les membres du bureau dans leurs démarches administratives et diverses.

Remise en état de la sonorisation

Stabilisation du parking de la foire

Remise en état de la sonorisation

Stabilisation du parking de la foire

Il est à noter qu'en fonction des résultats de l'étude, d'autres actions pourront être mises en place.

M. TREGOAT : Je suis très heureux que vous ayez pris en compte, suite à la réunion que vous avez fait à Vaux, plus particulièrement sur la signalétique du centre commerciale. Il n'y a pas si longtemps, les pompiers cherchaient encore la pharmacie.

Merci d'avoir pris en compte les demandes du quartier de Vaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FRÉMONT : Pour vous répondre avec plus de précision, le 7 octobre nous avons rendez-vous avec les commerçants du centre commercial des Templiers et du Centre commercial de Vaux afin de rencontrer le commercial d'INFO INDUSTRIE et mettre en application ce qui a été évoqué en réunion de quartier.

M. TREGOAT : Ce qui me permet de rebondir M. FRÉMONT. Je vous remercie des travaux que vous avez fait sur la zone commerciale parce que, comme vous le savez, j'habite juste à côté et qu'il y avait des ouvriers qui ont du vous dire qu'il y avait quelqu'un de la municipalité qui était venu je vous remercie d'avoir activé, puisqu'il y avait eu un petit temps mort.

Ce qui serait intéressant c'est que, je rebondis sur une autre question : qu'en est il aujourd'hui d'un distributeur automatique de billets ? Merci.

M. FRÉMONT : Nous nous sommes rapprochés de la Société Générale, c'est à l'étude. Je pense que nous obtiendrons le même résultat que pour le quartier des Templiers où la Société Générale a mis un distributeur de billets dans le petit centre commercial des Templiers. Nous voulons faire exactement la même chose dans le petit centre commercial de Vaux.

M. TREGOAT : Merci M. FRÉMONT.

Mme MARTIG : Nous voterons pour ce rapport. Il s'agit du fonds FISAC et pour être en cohérence avec nos propos de tout à l'heure, tout ce qui (je ne vais pas répéter le titre) mais « sauvegarde de l'artisanat », « redynamisation du commerce de centre ville », c'est important à nos yeux et on a hâte effectivement de voir l'étude menée par la CCI sur la mise en évidence des potentiels de développement du commerce. On a hâte de le voir et on espère bien que vous nous la ferez parvenir.

M. RIESTER : Oui, bien sûr. Merci.

M. THEVENOT : Dans le prolongement de l'intervention de Bernard et de M. TREGOAT, à propos de distributeur, peut-on envisager un distributeur vers l'Ours ?

M. RIESTER : Vers le quartier Berthereau.

M. THEVENOT : Oui au quartier Berthereau. Ce quartier est en train de se déliter. Beaucoup de commerçants sont fermés. Je pense qu'un distributeurs de billets redonnerait peut être une impulsion.

M. RIESTER : Oui, on en a parlé, c'est une très bonne remarque.

M. TREGOAT : Si je comprends bien, il y a deux futurs distributeurs en projet.

M. RIESTER : C'est cela. Il y en a un au quartier de Vaux et l'autre c'est en réflexion puisque c'est une idée de M. THEVENOT, je trouve qu'elle est très bonne. On va voir de quelle manière cela peut se mettre en place. Ce sera peut être un peu plus difficile, mais on va regarder.

M. THIERRY : Avant qu'il n'y ait plus de banque.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Ah ! on continue sur l'humour M. THIERRY c'est formidable.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC)
approuve le projet déclinant l'ensemble des opérations inscrites au titre du FISAC
approuve le plan de financement du projet

Question n° 14

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION MONSIEUR LAJAT MICHEL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez la commune est assurée au risque Responsabilité Civile. Cette assurance intervient notamment en cas de dégradations survenus sur des biens appartenant à des tiers lorsque la responsabilité de la commune est engagée.

Dans le cas présent le montant du sinistre 300 € étant inférieur au montant de la franchise qui est fixée dans le contrat d'assurance à 800 € il incombe donc à la commune de rembourser le montant du préjudice. Ce montant sera imputé au compte 678.20 – autres charges exceptionnelles.

M. THIERRY : Je vais essayer de ne pas lire ma question parce que je vois que les adjoints essaient de ne pas lire leur note de présentation. (rire)

Je voulais simplement avoir quelques précision sur le sinistre. De quoi s'agit-il ?

M. FOURNIER : Il s'agit d'une destruction de cultures.

M. THIERRY : c'est à quel endroit dans Coulommiers ?

M. FOURNIER : l'endroit je l'ignore. La personne, on vous l'a citée. Pour l'anecdote la personne a subi un préjudice sur ses cultures qui a été causé par des lapins de garenne et l'assureur a refusé de l'indemniser puisque le montant est inférieur à la franchise qui est fixée à 800 €, donc il nous incombe de verser.

M. THIERRY : Vous êtes sûr que ce sont les lapins de garenne de la commune et pas ceux de l'intercommunalité.

M. FOURNIER : On a pas exigé les empruntes génétiques des lapins de garenne. (rire)

M. THIERRY : J'ai quand même fait un petit calcul, 300 € pour moi cela fait un demi hectare de culture détruit. Ils mangent bien ces lapins de garenne.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : La nature des biens, je l'ignore. Par ailleurs l'expert en la matière, c'est quand même l'assureur qui a mandaté un expert pour déterminer le montant du préjudice, ce à quoi nous nous tenons.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 3 abstentions (M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE), 1 contre (M. COILLOT),

- décide de procéder au remboursement des dégradations comme indiquées sur le tableau ci-joint,
- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte 678/020,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 15

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Pour la section fonctionnement nous avons inscrit une recette négative pour laquelle je vais vous donner quelques explications à hauteur de 160 505 €

Il s'agit en fait d'une confusion qui est intervenue déjà notifié à la DM n° 1 puisque nous avons inscrit en positif ce même montant. La confusion vient de ce que nous avons confondu la Dotation de Solidarité Urbaine avec le Fond de Solidarité Urbain. La dotation de solidarité est servie par la Région, il s'agit du Fonds de Solidarité Région Ile de France. Il nous faut donc rectifier cette erreur et la DM est là pour le faire.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à – 117 880 euros en dépenses et en recettes.

Les recettes comprennent

Un complément au titre du fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle : 1 200 €

Le remboursement des frais liés aux élections cantonales par l'Etat : 8 720 €

Une participation du Conseil Général pour le fonctionnement de l'école de musique : 3 985 €

Une participation du Conseil Général pour la semaine des « mots et délires » : 1 000 €

Un complément au titre des recettes attendues pour le bail emphytéotique du bâtiment « Les Tournesols » : 500 €

Un complément pour la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles : 430 €

Les récupérations de charges suivantes

Croix Rouge : 8 915 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GDF (occupation du domaine public) : 1 875 €

OPHLM (entretien des espaces verts) : 23 000 €

Elles sont modulées par une diminution des recettes attendues au titre de la DSU à hauteur de 167 505 €

Les dépenses comprennent essentiellement des compléments de crédits pour (en euros) :

Le règlement des intérêts des emprunts (Taux d'intérêts en hausse) : 35 000 €

La participation due au SDIS : 2 345 €

La participation due au TRAMY : 1 990 €

La rénovation du parquet du gymnase des Capucins : 3 105 €

Sont en outre prévues comme nouvelles dépenses :

La décontamination des substances toxiques contenues dans les pots de la pharmacie Pipault : 3 890 €

La reproduction des œuvres d'Yvette TROISPOUX achetées sur la section d'investissement : 500 €

Elles sont modulées par une diminution des frais financiers liés à un emprunt (fin d'un contrat SWAP), à hauteur de 50 000 €

Ces éléments conduisent à une diminution de l'autofinancement de 110 165 euros. Pour mémoire l'autofinancement avait été augmenté de 334 240 euros en DM1.

En investissement la DM s'équilibre à 128 400 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent

L'achat de photos d'Yvette TROISPOUX : 4 270 €

Une étude de stratégie urbaine : 50 590 €

L'achat d'un téléviseur pour les formations : 450 €

L'achat d'une armoire forte pour la police municipale : 1 140 €

Un complément de crédits pour les véhicules : 22 160 €

Le remplacement des châssis vitrés de l'école Charles de Gaulle : 18 000 €

Un complément pour les panneaux de basket du gymnase des Capucins : 4 000 €

Des banquettes pour les tribunes du Parc des Sports : 4 845 €

Le contrôle technique suite à la réhabilitation du centre d'hébergement d'urgence : 1 725 €

Un portique de signalisation : 670 €

Des chaises pour le Parc des Capucins : 9 735 €

Une étude pour la sécurisation du passage à niveau : 5 980 €

Les recettes comprennent

La dotation globale d'équipement pour la rénovation de l'école Jehan de Brie : 23 430 €

Une subvention du Conseil Général pour l'informatisation de la bibliothèque : 1 120 €

Une subvention d'EDF pour l'enfouissement des réseaux sur le cours Gambetta : 29 000 €

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 185 015 euros. Pour mémoire l'emprunt avait été diminué de 700 380 euros en DM 1.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT
du GROUPE LES VERTS),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 16

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus sur le service de l'eau, depuis le vote du budget primitif

En Fonctionnement la DM s'équilibre à – 3 675 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent des compléments de crédits pour
le règlement des intérêts des emprunts : 300 €
les amortissements : 200 €

Les recettes enregistrent une légère diminution des inscriptions au titre de la surtaxe eau : - 3675 €

Ces éléments conduisent à une diminution de l'autofinancement de 4 175 euros.

En investissement la DM s'équilibre à – 3 975 euros en dépenses et en recettes.

Les recettes comprennent le complément au titre des amortissements : 200 €

La diminution de l'autofinancement conduit à réduire la provision pour travaux à hauteur de 3975 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus sur le service de l'assainissement, depuis le vote du budget primitif

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 57 980 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent un complément de crédits pour le règlement des intérêts de la dette : 1 000 €

Les recettes comprennent une augmentation des inscriptions au titre de la surtaxe assainissement pour 53 505 € et des ristournes sur matières de vidange (conventions de déversement des industriels) pour 4 475 €

Ces éléments conduisent à une augmentation de l'autofinancement de 56 980 euros.

En investissement la DM s'équilibre à 107 975 euros en dépenses et en recettes.

Les recettes sont constituées par le versement des soldes de trois anciennes subventions :

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'élaboration du contrat de bassin : 5 740 €

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude de zonage d'assainissement : 43 750 €

Subvention du Conseil Régional pour l'élaboration du contrat de bassin : 1 505 €

L'augmentation de l'autofinancement conduit à augmenter la provision pour travaux à hauteur de 107 975 €

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, pendant que Mme MARTIG prend des photos de son groupe, on va répondre aux questions diverses et variées concernant ces décisions modificatives.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 18

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE 2009 DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLE CINEMATOGRAPHIQUES A COULOMMIERS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

En date du 28 septembre 2006 et du 17 septembre 2007, le conseil municipal a approuvé la demande d'exonération de la taxe professionnelle du cinéma le Club.

Considérant la volonté de la municipalité de reconduire ce dispositif permettant de soutenir les actions menées par le cinéma le Club, il est proposé au conseil municipal d'exonérer de taxe professionnelle, les établissements de spectacles cinématographiques de Coulommiers au titre de l'année 2009 conformément à l'article 1464A du code général des Impôts à savoir :

Dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques, qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 5000 entrées et bénéficient d'un classement Art et Essai au titre de l'année de référence, dans la limite de 66% les établissements de spectacles cinématographiques situés dans des communes de moins de 100000 habitants et qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2000 entrées, dans la limite de 33% tous les autres établissements de spectacles cinématographiques qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des précédentes conditions.

Depuis 2005, le cinéma de Coulommiers est classé Art et Essai, il réalise également en moyenne hebdomadaire moins de 5000 entrées, il pourrait donc être exonéré totalement de la taxe professionnelle.

Mme MARTIG : C'est une explication de vote. Nous voterons pour, on ne refera pas le débat de tout à l'heure, mais nous y pensons fortement quand même.

M. RIESTER : Je ne vous ferai pas la même réponse que tout à l'heure, mais j'y pense fortement quand même aussi.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,.

- exonère de taxe professionnelle, les établissements de spectacles cinématographiques de Coulommiers au titre de l'année 2009 conformément à l'article 1464A du code général des Impôts à savoir :

dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques, qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 5000 entrées et bénéficient d'un classement Art et Essai au titre de l'année de référence, dans la limite de 66% les établissements de spectacles cinématographiques situés dans des communes de moins de 100000 habitants et qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2000 entrées, dans la limite de 33% tous les autres établissements de spectacles cinématographiques qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des précédentes conditions.

Question n° 19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur ci-joint. Quelques modifications s'avèrent nécessaires, à savoir :

- en présentation de l'Ecole de musique, il est écrit que ses objectifs sont formulés dans un projet d'établissement actualisé qui s'inscrit dans les directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement Initial de la Musique du Ministère de la Culture et de la Communication,
- l'article 5 est modifié afin de préciser que chaque élève doit utiliser son instrument personnel pour ses études musicales et que, si un instrument est prêté à un élève, celui-ci fera intervenir la responsabilité civile de ses parents si une détérioration est constatée,
- l'article 6 fait part d'une ouverture anticipée d'une semaine, soit la dernière semaine de septembre,
- l'article 14 stipule maintenant que tout abandon doit être signalé par courrier au secrétariat,
- enfin l'article 18 précise qu'en cas d'absence prolongé l'élève doit prévenir son professeur et le Directeur par courrier.

Pour les conseillers ne disposant pas d'adresse électronique, le projet de règlement est consultable à la Direction Générale des Services.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau règlement intérieur modifié ci-joint

Question n° 20

CREATION D'UN TARIF « STAGE DE GUITARE » POUR LA REGIE DE
RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Pour palier le retrait des guitares du stage d'orchestre organisé chaque année à Longchaumois en raison de la mauvaise intégration de cet instrument à l'orchestre, il a été convenu qu'un stage de guitare, spécifique à cette discipline, serait organisé en interne sur une autre période.

Après discussion en commission des affaires culturelles, il a été décidé d'appliquer le tarif suivant :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 140 € par élève pour le stage d'une semaine (en fait c'est 4 jours)
Ce tarif est ramené à :
- 120 € par élève à partir de deux enfants d'une même famille.

Ce stage de musique est destiné principalement aux élèves de la classe de Guitare, avec possibilité d'accueillir quelques élèves des classes de violon.

Les 30 heures d'intervention assurées par le professeur remplacent donc celles non effectuées sur le stage d'orchestre et n'entraînent pas de rémunération supplémentaire pour la ville.

Ce stage aura lieu à l'occasion des prochaines vacances de la Toussaint afin de réaliser un travail de musique de chambre sur le thème de la musique baroque.

Mme CANALE : Je prends la parole par rapport à cette délibération. Mme MAASSEN, j'étais en commission avec vous et j'étais assez étonnée de la proposition que vous nous faites puisqu'en fait, vous nous proposez un tarif pour le stage guitare à 35 € par jour. Ce tarif, vous l'aviez proposé initialement à 30 € Donc, vous l'augmentez de 5 € par jour. A l'ouverture de la commission vous nous l'aviez proposé à 30 € puis vous avez dit à un moment donné : - Pourquoi ne pas le passer à 35 € Moi, je n'ai pas voté pour l'augmentation, puisqu'on sait très bien, vous ne voulez pas parler de politique nationale, mais on sait très bien que le pouvoir d'achat des Français est en berne en ce moment. Pour moi une augmentation de 5 € par jour, certains de vos élus ont estimé que c'était très peu, mais pour moi 5 € par jour c'est quelque chose quand même surtout multiplié par 4. Donc j'aurai aimé savoir sur quel critère vous avez décidé que ce ne serait pas 30 € mais 35 € qui serait demandé aux Columériens. Alors, vous acceptez généreusement qu'une famille de deux enfants ait un tarif préférentiel à hauteur de 30 €, cela me semble un peu élevé si on fait l'addition 130 € plus 120 € pour 4 jours de guitare.

Au-delà de cela Mme MAASSEN, au cours des commissions auxquelles j'ai assisté, il y a quelque chose qui me manque, à savoir : Quelle est la politique culturelle que vous développez sur Coulommiers ? Je ne m'y retrouve pas. Vous proposez des choses. Il y a une saison culturelle, il y a de l'animation c'est sûr, mais au-delà de cela, il n'y a pas de réelle réflexion politique sur l'action et le développement culturels. Quel projet d'action par exemple, vis-à-vis des populations les plus défavorisées ? Comment démocratiser la culture ? Comment vous pouvez permettre à certains Columériens d'accéder à cette culture ? Comment vous encouragez les pratiques artistiques pour les moins favorisés ? Puisque, bien sûr nous sommes ici assez sensibilisés à un certain nombre de domaines artistiques et culturels, mais ceux qui ont moins de chance que nous, qu'en faites vous ? Bref, comment faire, moi je me pose cette question là à Coulommiers, comment rendre plus attractif, plus juste et plus démocratique l'accès à la culture ?

M. RIESTER : Je vous propose de répondre à la première partie de la question. On ne va pas faire toute une démonstration sur la politique culturelle de la ville maintenant. Mais, bien évidemment, c'est à voir en Commission, puisque je pense que c'est là où c'est le plus adapté et éventuellement faire une synthèse lors d'un futur Conseil municipal pour nous montrer précisément quels sont les axes de notre politique culturelle à Coulommiers. Je pense qu'on ne va pas se lancer dans une démonstration exhaustive de la politique culturelle qui est évidemment très vaste, très complexe et qui prend évidemment en compte la problématique des plus modestes d'entre nous.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Pour vous répondre sur la première partie de votre question, c'est une création. Auparavant, le stage était bien plus élevé du fait qu'il se déroulait à Longchaumois. Je vous ai proposé en commission de prendre part au vote, à savoir : si on était à 30 € la journée de stage ou à 35 €. La majorité a décidé de mettre le stage à 35 €. C'est sur 4 jours, donc cela s'élève à hauteur de 140 € pour les 4 jours, quand vous remettez à l'heure, je crois que c'était vraiment très sommaire, on avait fait le calcul. Bien évidemment pour favoriser la possibilité qu'il y ait du monde à ce stage de guitare, on avait dit 30 € par jour et par enfant d'une même famille.

En ce qui concerne la politique culturelle, on avait évoqué, lors du dernier conseil municipal, les tarifs, vous avez vu que la plaquette de la saison est finalisée donc on en rediscutera pour l'année à venir à réfléchir sur des tickets pass qui existent déjà, il y a les ticartes aussi, conventionnés avec la DRAC. Donc on reverra pour l'élaboration de tarifs qui soient plus accessibles à la population. Donc cela on y pense. D'autre part, en ce qui concerne le développement et la démocratisation de la culture, on envisage et cela on en reparlera aussi, de développer les scènes rurales à travers le canton au niveau des amateurs. Donc on souhaite travailler avec des compagnies amateurs au niveau du théâtre, c'est à développer, c'est en cours, on a des réunions qui vont se mettre en place. Donc cela s'est pareil, je vous en ferai part lors de prochaines réunions de commission. Sinon pour reprendre le programme du Maire, dedans figurait, un projet de festival. Pareil, j'ai pris mes marques, il y a six mois, je vous dirais que le service est assez conséquent, il n'y a pas que la culture, il y a le musée, il y a la bibliothèque, il y a l'école de musique, donc on va travailler aussi sur un projet de festival.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme RABEY et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE)

DECIDE :

- d'autoriser l'ouverture d'un stage de musique d'une durée de 30 heures pour les élèves de la classe de Guitare inscrits à l'Ecole de musique, avec la possibilité d'accueillir quelques élèves des classes de violon, afin de réaliser un travail de musique de chambre sur le thème de la musique baroque.

- de créer pour ce stage le tarif suivant :

- 140 € par élève pour le stage d'une semaine

Ce tarif est ramené à :

- 120 € par élève à partir de deux enfants d'une même famille.

Question n° 21

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET 2008 AU TITRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL POUR LE TRESORIER PRINCIPAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la régie du service culturel, le Trésorier Principal reçoit une indemnité de conseil et de budget dont l'attribution fait l'objet d'une délibération exécutoire tous les ans.

Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, doit recevoir une indemnité d'un montant total de 301,01 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

d'accorder à Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil d'un montant de 256,01 € et l'indemnité de confection du budget d'un montant de 45 € au titre de l'année 2008 pour la régie du service culturel.

Question n° 22 A

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET 2008 AU TITRE DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'office de tourisme, le Trésorier Principal reçoit une indemnité de conseil et de budget dont l'attribution fait l'objet d'une délibération exécutoire tous les ans.

Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, doit recevoir une indemnité d'un montant total de 162,91 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

d'accorder à Chantal LEVRAUX, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil d'un montant de 117,91 € et l'indemnité de confection du budget d'un montant de 45 € au titre de l'année 2008 au titre de la régie de l'office de tourisme.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION DE L'OPERATION PASSAGE A LA TÉLÉVISION TOUT NUMÉRIQUE

Question n° 22 B

PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE SUR LA ZONE DE LA VILLE DE COULOMMIERS DESSERVIE PAR L'EMETTEUR DE MOUROUX-LES PARICHETS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il s'agit d'une délibération à prendre pour accepter que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel décide de l'arrêt de la télévision analogique sur la zone desservie par l'émetteur des Parrichets.

Vous savez que Coulommiers a été sélectionnée pour être la ville pilote pour le passage à la télévision 100 % numérique. On en a déjà parlé lors d'un précédent conseil municipal. On en a parlé lors de la venue d'Eric BESSON, fin juillet à Coulommiers et comme les échéances arrivent on a demandé, au-delà de cette délibération, aux équipes de FTN de nous faire une petite présentation rapide, vu l'heure et vu la masse de délibérations que l'on a eu à évoquer aujourd'hui, une petite présentation rapide de leur action, du plan de communication et des quelques éléments essentiels que doivent connaître les équipes du Conseil Municipal.

Donc je vais faire entrer, cela fait très théâtral, je vais faire rentrer les équipes de France Télé Numérique.

On fait une petite interruption de séance.

M. Fayçal DAOUADJI que je remercie de faire cette petite présentation est le Directeur des relations institutionnel du groupement d'intérêt public France Télé Numérique et M. Gérard FIDERSPIL qui est notre permanent France Télé Numérique qui va être parmi nous pendant les quelques mois qui nous sépare du passage à la télévision 100 % numérique.

Je laisse la parole à M. DAOUADJI qui va nous faire une présentation du plan de communication et de tout le dispositif TNT. La présentation a été faite dans certaines autres communes du territoire, puisque vous savez qu'il n'y a pas que Coulommiers qui est concernée, il y a aussi un certain nombre de communes du territoire.

Je laisse la parole à M. DAOUADJI, je le remercie d'avoir attendu jusqu'à cette heure tardive pour nous faire la présentation.

M. DAOUADJI procède à la présentation de l'opération 100 % Tout Numérique

M. TREGOAT : Je crois qu'on avait fait le tour déjà lors de la présentation fin Juillet avec M. BESSON, moi qui suis à 100 % sur les nouvelles technologies et donc sur la TNT, par contre j'ai juste une petite anecdote M. DAOUADJI. Je suis assez étonné qu'un autre membre d'une collectivité ne l'ai pas relevé, c'est que si vous présentez à d'autres collectivité ce dossier, il serait souhaitable dans le futur, puisqu'on va aussi sur

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le développement durable et la protection de l'environnement qu'un recto-verso sur vos dossiers serait agréable. Merci et plus facile à lire parce que là franchement, c'est très petit.

M. DAOUADJI : Je retiens et vous avez raison.

Mme MARTIG : Je trouve que votre présentation est très bonne et en tout cas l'esprit dans lequel vous allez prêcher la bonne parole, comme on dit, auprès des habitants de Coulommiers, on a bien noté les populations âgées, puisque visiblement c'est votre cible si j'ai bien suivi votre présentation. Ce n'est pas que votre cible, mais c'est quand même le cœur de cible. On ne peut que suivre cette démarche par rapport aux «antennistes» comme vous les appelez qui peuvent abuser de l'honnêteté d'une population on va dire, plus fragile. Vous remarquerez, mais cela c'est plutôt à M. RIESTER qu'à vous, que l'antenne des Parrichets, cela sonne dans nos esprits. L'antenne des Parrichets on trouve que ce n'est pas le bon endroit on n'y reviendra pas dessus vu l'heure tardive, mais je souhaitais quand même que cela soit noté au procès verbal et enfin on sera les cobayes pour toute la France. Au moins, ce ne sera pas comme les poubelles, M. AUBRY. Au moins on aura testé pour les autres. Donc on pourra permettre aux Français d'avoir un système qui fonctionne quand ce sera nationalisé. Enfin, je finirai mais j'en ai déjà parlé, effectivement notre inquiétude par rapport à ce dispositif sur Coulommiers c'est par rapport aux populations qui n'ont pas la possibilité financière, soit de changer leur télé, soit de s'offrir un adaptateur. Dans certains foyers, c'est très difficile, surtout dans le contexte actuel. Notre réticence serait plutôt là en ce qui nous concerne, mais bon sur le petit guide, chez les petits commerçants (excusez moi, je vais beaucoup chez les petits commerçants de Coulommiers) Il y a une question à la fin : serai-je prochainement aidé ? C'est marqué, vous serez prochainement informé des conditions d'attribution de cette aide. Peut-être avez-vous déjà la réponse ? Sinon, très bien.

M. RIESTER : Juste quelques points, après je laisserai M. DAOUADJI, d'abord les antennes des Parrichets, on mène depuis un certain temps et je mène à titre personnel depuis un certain temps des démarches qui ont déjà commencé à aboutir pour que les opérateurs de téléphonie ne diffusent pas depuis l'antenne des Parrichets. Je suis en contact avec les riverains de cette antenne depuis déjà plusieurs mois. On a pu avoir déjà des premiers résultats, puisque SFR déplace son antenne de diffusion et son réseau d'émission vers une zone non habitée. Je pense que cela va dans le sens que l'on souhaitait et que souhaitaient les riverains. D'autre part, nous continuons les démarches qui avancent de la même façon assez rapidement avec ORANGE et avec BOUYGHES TELECOM et j'espère rapidement avoir des bonnes nouvelles à annoncer aux riverains. Concernant l'antenne des Parrichets, les émissions liées à la télévision, c'est très complexe de modifier une antenne puisque ce sont des schémas établis par le CSA qui sont très importants, très compliqués et très lourds et qu'on ne peut pas les modifier comme cela. Il n'est pas question de modifier aujourd'hui l'emplacement de l'antenne des Parrichets pour ce qui concerne l'émission hertzienne de la télévision, bien au contraire. On sait bien et d'ailleurs les riverains en conviennent tout à fait, ce qui peut éventuellement poser problème ce sont les diffusions liées à la téléphonie. C'est pour cela qu'on travaille avec eux sur ces questions là. Cela s'est pour la parenthèse concernant les Parrichets.

Concernant le principe, je vous remercie d'avoir dit que cela allait dans le bon sens et cela je pense que c'est bien de le noter. Là où je suis moins d'accord avec vous c'est quand vous dites qu'on sera des cobayes. Dans Coulommiers Mag, vous aviez fait

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

référence au fait que tous les Columériens seraient obligés d'acheter une télévision alors qu'ils ne souhaitent pas etc. Là je pense que c'est important de bien préciser qu'il n'y a pas l'obligation de changer la télévision à partir du moment où il y a une prise péritel sur la télévision, il suffit d'avoir un décodeur qui vaut autour de 20 à 30 € pour recevoir la télévision numérique terrestre. Enfin pour les plus fragiles d'entre nous, il y a effectivement un fonds d'aide. M. DAOUDJI a peut être des éléments plus nouveaux que ce que j'ai moi, mais il y a un fonds d'aide qui est en cours de finalisation, notamment concernant les conditions d'attribution qui permettront aux plus fragiles d'avoir un financement pour acquérir ce petit décodeur.

M. DAOUADJI : Je vous remercie d'abord. Laëtitia Martig, permettez-moi de vous trouver un petit peu sévère. Quand on regarde la définition du cobaye, c'est un petit ragondin d'Amérique du Sud et qui sert en général dans un laboratoire à faire des essais. Très honnêtement, je ne pense pas que l'on ressemble à des ragondins, je ne pense pas non plus avoir une tête de vieux « Géotrouvetout », « Tournesol » quelque part enfermé dans son laboratoire. Non, on est même dans l'inverse. On est dans l'humain.

Avant d'entamer le processus Français, j'ai un modèle en tête qui est le modèle Suédois. Il y avait trois grands pays qui étaient un peu plus en avance que nous, les Etats-Unis, pour plein de raisons en tout cas sur celle-là ce n'est pas un modèle avec l'état fédéral qui distribue 40 dollars de bons et après démerdez-vous. Je ne pense pas que ce soit un modèle génial. Il y avait la Grande Bretagne extrêmement bien organisée, souvent comme toujours, avec une planification extraordinaire et puis il y a un petit pays qui s'appelle la Suède qui l'a fait en trois ans, qui a déjà terminé et par chance on a pu bénéficier de la façon dont cela s'était passée en Suède. La caractéristique Suédoise au-delà de la qualité de vie, au-delà du sens du consensus qu'ils ont sur l'ensemble des questions, c'était :

- 1 – Intransigeance sur l'aspect protection du consommateur en amont, pendant et après.
- 2 – le fait d'aller vers les populations et les collectivités locales. Ils ne se sont pas contentés de faire une grande campagne d'information au niveau national, de faire des brochures, de faire un super site internet pour informer les gens, ils sont allés les voir
- 3 – Ils ont fait en sorte que les collectivités locales soient en amont sur le dispositif.

C'est exactement à la façon, à ma petite échelle, dont je souhaiterais que l'on fasse en France. C'est vraiment dans cet esprit là qu'on parle d'expérimentation avec les collectivités territoriales et de ce point de vue là, effectivement il y a un moment où il faut inventer quelque chose. On est dans quelque chose d'inédit donc on regarde ce qui se fait ailleurs. On regarde ce qui se fait en France. Il y a eu consultation des collectivités locales. Toutes les tailles des collectivités locales ont répondu. On a la bonne méthode de ce qui est acceptable par les collectivités locales et de ce qui ne l'est pas. On a la théorie, on a la volonté, maintenant on passe à la réalité et c'est pour cela qu'on a besoin de vous. Sans vous techniquement, on le réussira, il n'y aura pas de souci, cela marchera on fera notre campagne d'information, il y aura l'aide de l'Etat (Je vais y revenir, parce que c'est vraiment un point important) Mais avec vous on peut faire en sorte que ce soit vraiment une question humaine, une question de solidarité entre les générations.

La deuxième chose, vous parlez de l'aide de l'Etat, vous avez raison, c'est un point important. La loi de finances vient d'être adoptée, vendredi dernier et l'action, la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mobilisation de l'Etat sur cette question du passage au tout numérique se traduit concrètement :

1 – par la création d'un programme spécifique dans le budget du Ministère de la Culture et de la communication et je peux vous dire, pour avoir assisté aux bagarres financières entre le Ministère des Finances et le Ministère de la Culture, parce que nous on est les saltimbanques dépensiers et le Ministère des Finances par définition doit garder le trésor, donc l'engagement global de l'Etat sera de 200 millions, 15 millions d'euros en 2009. Vous, vous avez un régime un petit peu particulier parce que le fait que vous soyez les premiers, par définition, vous bénéficiez d'un financement de l'Etat en rapport à votre population qui n'a rien à voir et franchement cela ferait des jaloux à côté. L'Etat mobilise 200 millions d'euros, les chaînes vont mobiliser autant. Quand on a créé le Groupement d'Intérêt Public, c'est l'Etat qui lance l'impulsion avec la Loi et la création de ce groupement, mais il n'était pas question de laisser l'ensemble des chaînes ne pas participer, d'abord parce qu'elles payent elles-mêmes la diffusion et en ce moment les chaînes payent un double réseaux, un réseau analogique, un réseau numérique et deuxièmement, il fallait aussi faire grandir les petites chaînes des nouveaux entrants. Je suis un peu fanatique de la diversité des médias. Si on laisse le statu quo aujourd'hui, c'est les grosses chaînes nationales qui se partagent le gâteau. Ce processus va permettre à des petites chaînes, notamment une à laquelle notre Député est très attachée, la chaîne parlementaire d'avoir un impact national.

Quand je dis 200 millions, vous allez très vite comprendre, d'habitude on fait d'abord payer les collectivités locales pour avoir accès à un mieux technologique, à un mieux numérique. Je prends des exemples qui ne sont pas très loin. Ici, en Seine et Marne, le Conseil Général paie une fortune pour permettre aux entreprises et aux administrés d'avoir accès à quelque chose qui existe depuis des années à Paris, qui s'appelle l'ADSL. C'est le Conseil Général qui paie. Il est obligé de créer une structure spécifique pour cela et le résultat n'est pas garanti puisque, une fois que les infrastructures seront prêtes, il faudra mettre d'accord les opérateurs pour qu'ils puissent les mutualiser. Tout ce job il est fait, s'agissant de la régulation de l'audiovisuel. C'est-à-dire que tout ce travail que même le Conseil Général, sans avoir aucune garantie de résultat, ce qui est quand même hallucinant dans ce pays là et bien en matière d'audiovisuel c'est fait avant, c'est fait par l'Etat et l'Etat ne demande pas aux collectivités locales de payer d'abord et de voir ensuite. L'ADSL est un outil indispensable mais donne lieu à un abonnement individuel chaque mois. Là on parle de télévision gratuite, qui nécessite effectivement un adaptateur, mais il n'y a pas de facture mensuelle.

Quand je vous dis que votre commune est gâtée entre guillemets parce que vous êtes les premiers, 200 millions d'euros en provenance de l'Etat, si on fait un ratio sur la zone et de l'ensemble, vous avez une population de 17 000 habitants qui est concernée par le dispositif et par cette première opération de passage au tout numérique avec 7 500 foyers. On a 25 millions de foyers sur l'ensemble de la France (62 millions d'habitants) le ratio de ce que l'Etat va investir sur Coulommiers, correspond à 53 euros par foyer. Le ratio de ce qui va être dépensé au niveau national, c'est 10 euros par foyer. Je serais votre adjoint aux Finances, je signerais tout de suite. C'est quand même assez rare. On ne demande pas aux collectivités de payer d'abord et ensuite on verra. Là on verra d'abord, je vous apporte le résultat, l'Etat apporte le résultat, les chaînes apporte le résultat. Cela va nous permettre de sortir d'une situation qui est quand même hallucinante. Quand on a commencé la TNT en 2005, il y avait quasiment 2/3 des ménages Français qui n'avaient accès qu'à 6 chaînes, le tiers qui avait accès à plus de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

six chaînes ce tiers là avait les moyens de se payer un abonnement. Je pensais que 2/3 des ménages Français avaient 6 chaînes. Je découvre en allant sur le terrain, pas très loin d'ici, quartier de Vaux, que les gens n'ont même pas TF1 et M6 c'est-à-dire qu'ils n'ont même pas le socle de base de 6 chaînes. Pendant des années on considérait que c'était l'habitude, que ce n'était pas grave. Dans la ville de Chauffry c'était tellement à l'usure que des gens sont passés à l'antenne parabolique (frais supplémentaires, abonnement supplémentaires) mais personne ne râlait puisque personne ne savait où râler. Il y a des collectivités en montagne qui doivent payer elles-mêmes les équipements pour offrir la télévision à leurs habitants. On est dans un système aujourd'hui stupide de double peine pour le téléspectateur, parce que tout le monde n'a pas accès au même socle de chaînes gratuites et double peine pour les petites télévisions qui tant qu'elles n'ont pas l'accès à 100 % du territoire national, ne grossiront pas. Posez-vous la question, alors effectivement, il y a un effet calendaire, effectivement cela va demander aux gens d'agir, on est là pour cela. Il faut diagnostiquer sa manière de regarder la télévision, question qu'on ne s'est pas posée depuis des années, mais à côté de cela si l'on maintient le statu quo, à qui profite le crime ?

M. RIESTER : M. DAOUADJI est déjà passé au 100 % énergétique et 100 % passionné. Merci. Cela fait plaisir de voir des gens passionnés parce que c'est vrai que c'est un beau sujet et c'est un grand service d'intérêt général que de permettre à la population Française d'avoir 19 chaînes gratuitement en qualité numérique et c'est vrai qu'on est fier à Coulommiers d'être les premiers en France à bénéficier de ce service. Merci pour votre passion.

M. THIERRY : Je voudrais vous remercier de votre présentation et puis je suis très content que dans le cadre de cette assemblée, on est une présentation pour le service public de l'audiovisuel. Maintenant, j'espère M. le Maire que vous nous ferez une présentation du service public des transports, que vous inviterez peut-être des responsables de la SNCF venir nous expliquer ce qu'il faut faire pour avoir plus de trains sur Coulommiers. Peut-être que vous nous inviterez aussi une personne de la Justice pour nous parler du Tribunal, peut-être une personne de la santé pour nous parler de l'hôpital et puis on aura fait peut-être le tour des services publics. En tous cas c'est une belle initiative. Merci.

M. RIESTER : Ok. Je ne réponds pas.

M. THEVENOT : M. le Maire vous avez évoqué tout à l'heure un élément de communication municipal. Dans le bulletin municipal, le groupe socialiste a quand même écrit noir sur blanc, poussant la démagogie jusqu'au mensonge, que les personnes âgées allaient devoir changer leur téléviseur. Je trouve que c'est vraiment, essayer de torpiller un projet. Vous avez quand même écrit qu'il fallait changer le téléviseur. Or, c'est complètement faux et vous le savez. Comment arrivez-vous à écrire ce genre de chose et comment vous l'assumez après ? Après la délation de début de mandat ...

M. THIERRY : Cela dépend de l'âge du téléviseur. Il y a encore des téléviseurs de 1950.

M. RIESTER : Attendez. Il y a dans la remarque de M. THEVENOT, je lui en ai parlé tout à l'heure la présentation qui laissait suggérer que tout le monde devrait changer de téléviseur. C'est écrit noir sur blanc. Les télévisions qui n'ont pas de prise péritel devront être changées, mais il y a une différence entre l'infime minorité de télévisions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qui devront être changées et la façon dont vous présentez les choses qui laisse à penser que 100 % des téléviseurs devront être changé. Il a raison il faut appelé « un chat un chat » et ne pas se voiler la face. C'est ce que Vincent THEVENOT a pointé du doigt et il a bien raison.

M. FOURNIER : Globalement les téléviseurs qui ne sont pas dotés de prise péritel ont plus de 25 ans. Dès lors qu'une technologie arrive, il y a des obligations auprès des fournisseurs et des constructeurs, de même qu'actuellement les téléviseurs doivent être dotés d'un récepteur TNT.

M. DAOUDJI : Toute télé achetée neuve après 1981 est équipée d'une sortie péritel qui peut être adaptée au fameux adaptateur. En d'autres termes toutes les personnes qui ont une télé depuis 1981 n'ont pas a changé leur téléviseur. Quand on est passé du noir et blanc à la couleur, on était obligé de changer les téléviseurs. Quand on est passé du vinyl au CD on a été obligé de changer de lecteur, la technologie numérique nous permet d'utiliser les infrastructures existantes et de ne pas changer le matériel. Qu'un élu soit approximatif sur ce point là cela ne me dérange pas trop, à nous de faire le job et de faire le travail de pédagogie. Là où j'aurai peur en revanche c'est si dans un magasin qui vend du matériel on raconte n'importe quoi soit par méconnaissance et là c'est une incompétence, soit par omission et dans ce cas là c'est par envie de vendre. Là effectivement j'aurai tendance à me comporter comme un pitbull. Quand ce sont des élus qui sont approximatifs, très honnêtement, on ne peut pas leur en vouloir de ne pas connaître toutes les conditions de réception. Il m'a fallu trois ans de travail sur ces questions là de la loi jusqu'à l'application de la loi. Donc on peut être indulgent.

M. RIESTER : On est très indulgent sur les approximation de l'opposition.

M. FOURNIER : Autre précision que je dois apporter, Fayçal vous a indiqué un budget global de l'ordre de 200 millions d'euros. Sachez bien que j'en suis ravi mais vous ne verrez pas apparaître en décision modificative d'ici la fin de l'année un crédit alloué à la commune à cet effet. Donc il s'agit d'un budget global qui comporte à la fois l'infrastructure, le support, la communication, mais il n'y a pas de versement au budget de la commune d'une ligne correspondant à l'installation de la TNT.

M. RIESTER : Le budget dont parle M. DAOUADJI, c'est la communication, c'est le fonds d'aide envers les personnes les plus fragiles. Ce ne sont pas les collectivités a qui on délègue tout le mécanisme de passage à la télé 100 % numérique. C'est un budget 100 % Etat. Voilà, ça c'est clair.

Bien évidemment, on aura l'occasion à chaque conseil municipal d'ici à l'extinction et le passage à la télévision 100 % numérique de refaire un point sur l'avancée du projet et comme l'a dit M. DAOUADJI, je compte vraiment sur vous les élus de la ville de Coulommiers pour faire passer le message pour que ce soit vraiment un projet humain qui soit un projet de solidarité intergénérationnelle et qu'ensemble on puisse réussir parfaitement ce premier site pilote 100 % numérique.

M. FOURNIER : Oui, pour ajouter vous avez vu combien était proactif Fayçal et combien il était persuasif, il n'a pas attendu pour convaincre mes collègues adjoints au Maire dans différentes délégations. Je vois ici effectivement Jean-Claude qui sourit qui au travers du CCAS et déjà bien motivé à ce projet, Sophie DELOISY au niveau du service jeunesse qui s'est impactée et a su mobiliser les animateurs pour l'information. J'en oublie peut être.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Tout le monde est mobilisé sur le sujet au niveau des services et des adjoints, c'est bien de le signaler M. FOURNIER.

M. DAOUADJI : C'est mon côté vieux militant associatif. Je complète ce que dit le Député, c'est vraiment important. On a besoin de vous tous. Je remercie particulièrement M. LEGEAY qui est d'une créativité et d'une suractivité débordante et qui est vraiment dans le cœur du sujet. J'ai besoin, on a besoin d'être tous ensemble. C'est presque un appel à volontariat, on y arrivera de toutes façon cela marchera, mais si on veut on le fait ensemble, notamment pour certains quartiers. Je pense au quartier de Vaux s'il le faut j'irai taper à toutes les portes pour expliquer. C'est eux qui pour l'instant sont les plus pénalisés par le système actuel. Rien que pour cela j'irai le faire avec la dernière des énergies, notamment dans ce type de quartier.

Je voulais vous dire également, j'ai eu de la chance il n'y a pas eu de question technique, je suis très lâche quand il y a des questions techniques je me tourne vers Gérard FIDERSPIL notre responsable de site qui est ici en permanence en Mairie de Coulommiers. En fait c'est votre interlocuteur, vous l'avez sous la main en permanence ici à Coulommiers

Merci.

On va reprendre la séance et passer au vote.

Mme MARTIG : On ne prendra pas part au vote. On estime qu'un dossier si important soit déposé sur table, on n'a pas eu assez de temps de réflexion, même si la présentation a été bonne. Pour l'instant c'est notre décision.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE déclarent ne pas participer au vote.

Accepte que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel décide de l'arrêt de la télévision analogique sur la zone desservie par l'émetteur de Mouroux-Les Parrichets.

Question n° 23

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération en date du 15 mars 2008 :

N° 08- 190 en date du 20/06/08 : convention avec la Résidence SIMEON sise à Coulommiers pour le prêt gratuit d'un minibus à la Ville pour la période du 4 au 18 août 2008.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08-211 en date du 26 juin 2008 : convention avec la Communauté de communes de la Brie des Templiers pour la mise à disposition à titre gracieux de terrains destinés à l'installation de conteneurs semi enterrés (Rue de la Caillette et Rue du Theil).

N° 08-212 en date du 27 juin 2008 : Fixation de la participation des familles à l'abonnement de la carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2008/2009:

- pour 1 enfant le tarif annuel est de 41 €
 - pour 2 enfants le tarif annuel est de 66 €
 - pour 3 enfants le tarif annuel est de 81 €
 - pour 4 enfants le tarif annuel est de 109 €
- à partir de 5 enfants, le tarif annuel par enfant est de 27 €

N° 08-213 en date de 27 juin 2008 : passation d'une convention de partenariat entre FRANCE TELENUMERIQUE en vue de la mise en œuvre de l'opération pilote lancée pour le passage au tout numérique.

N° 08-214 en date du 30 juin 2008 : revalorisation à compter du 1^{er} juillet 2008 des loyers des bâtiments communaux est fixée à 1,36 % selon l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers (IRF 4^{ème} trimestre 2006 = 112,77 - IRF 4^{ème} trimestre 2007 = 114,30).

N° 08-215 en date du 30 juin 2008 : institution d'une sous régie de recettes installée Mairie annexe – centre administratif - auprès du service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.

N° 08-216 en date du 30 juin 2008 : institution d'une sous régie d'avances installée à la Maison de Loisirs du Quartier des Templiers auprès du service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.

N° 08-217 en date du 30 juin 2008 : institution d'une sous régie de recettes installée à la maison des Loisirs des Templiers auprès du service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.

N° 08-218 en date du 30 juin 2008 : institution d'une sous régie d'avances installée à la Maison de Loisirs du quartier de Vaux auprès du service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.

N° 08-219 en date du 30 juin 2008 : institution d'une sous régie de recettes installée à la Maison de Loisirs du quartier de Vaux auprès du service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.

N° 08-225 en date du 10 juillet 2008 : Augmentation de 1.5 % du barème des restaurants scolaires pour l'année 2008/2009, soit :

Quotient familial	tarifs
De 0 à 152	0,00
De 152.01 à 305	1,31

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De 305.01 à 488	2,04
De 488.01 à 671	2,56
De 671.01 à 854	2,87
De 854.01 à 1300 (1)	4,04
Plus de 1300	5,05
Communes extérieures (2)	5,30

Personnel communal : 15 % de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

(1) Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

(2) Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

N° 08-226 en date du 10 juillet 2008 : Augmentation de 1.5 % du barème de l'étude surveillée pour l'année 2008-2009, soit :

1^{er} enfant - TARIF A : 1.30 euros
à partir du 2^{ème} enfant - TARIF B : 0.95 euros

Calcul du Quotient familial : revenu mensuel 2007 + prestations familiales (y compris A.P.L., A.A.H. et R.M.I.)
Divisé par le nombre de parts fiscales de la famille

- n° 08-227 en date du 10 juillet 2008 : le barème des prix des accueils loisirs (ex centre de loisirs sans hébergement) augmente de 1.5 % et s'établit comme suit à compter du 02/09/08 :

Quotient familial	Tarifs
De 0 à 305	2,91
De 305,01 à 488	5,03
De 488,01 à 671	7,29
De 671,01 à 854	8,99
De 854,01 à 1300	11,75
Plus de 1300	14,01

14.01 Euros pour les familles des communes extérieures.

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

- N° 08-228 en date du 8 juillet 2008 : le barème des tarifs de l'accueil pré et post scolaire augmente de 1.5 % et s'établit comme suit à compter du 2/09/08 :

QUOTIENT	LE MATIN ET LE SOIR	LE MATIN	LE SOIR
De 0 à 305	1,46	0,55	0,91
De 305,01 à 488	5,51	0,94	1,57
De 488,01 à 671	3,66	1,38	2,28
De 671,01 à 854	4,50	1,68	2,82
De 854,01 à 1300	5,88	2,21	3,67
Plus de 1300	7,01	2,63	4,38

7.01 euros par jour, 2.63 euros par matin, 4.38 euros par soir pour les familles des communes extérieures

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient .

- N° 08-229 en date du 10 juillet 2008 : fixation du montant de la participation de la ville à l'école Sté Foy pour l'année 2007/2008 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- pour les élèves fréquentant l'enseignement maternel soit : 563 euros
- pour les élèves fréquentant l'enseignement élémentaire soit 455 euros.

- N° 08-249 en date du 26 août 2008 : 66 décisions de renonciation au droit de préemption urbain (du n° 208/48 à 2008/122).

- N° 08/250 en date du 27 août 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 1 277, 45 € pour les dégâts provoqués sur l'alarme incendie du centre de vacances Le Nids suite à un orage le 11 mai 2008.

- N° 08/251 en date du 27 août 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 1 839,01 € pour les dégâts provoqués sur l'installation téléphonique et le télécopieur de la Direction des Services Techniques suite à un orage le 30 avril 2008.

- N° 08/252 en date du 4 septembre 2008 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 11 180,43 € pour les dégâts provoqués sur certains bâtiments communaux suite à un violent orage le 29 avril 2007.

- N° 08/254 en date du 10 septembre 2008 : passation d'une convention avec la Communauté de Communes de la Brie des Templiers pour la mise à disposition à titre gracieux de terrains destinés à l'installation de conteneurs enterrés sur la ville de Coulommiers (Parking de l'Ile).

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT Hors Taxes
05/05/2008	Contrat d'entretien des chéneaux de l'Eglise St Denis	CARON	1 254,30 € / an
13/05/2008	Etablissement des pièces techniques relatives à la mise en conformité de l'Eglise St Denis	PRE-CONCEPT	6 521,74 €
19/05/2008	Location d'un échafaudage pour la rénovation du lavoir	FRANCAISE DES MONTAGES	12 902,00 €
19/05/2008	Contrat distributeur de boissons du Cabinet du Maire	T.S.E.O	0,332 € / boisson
30/05/2008	MAPA : Rénovation de l'école Jehan de Brie 3 - Lot n°1 Peinture - Lot n°2 Faux plafonds - Lot n°3 Electricité - Lot n°4 Menuiseries PVC - Lot n°5 Menuiseries acier	SBRE SBRE GF ELEC NEGRO DAMIENS EQUIPEMENT	10 067,30 € 3 092,00 € 1 312,70 € 46 431,84 € 17 442,00 €
18/06/2008	Avis technique solidité des panneaux de basket	BUREAU VERITAS	1 100,00 €
23/06/2008	MAPA : Réaménagement de l'aire de jeux de l'école Jehan de Brie 3	APY	20 017,00 €
04/07/2008	MAPA : Acquisition d'un tracteur	BOUCHARD AGRICULTURE	23 809,03 €
15/07/2008	MAPA : Entretien de la signalisation horizontale	PARISIGN	Marché à bons de commande Montant mini : 10 000 € / an

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			Montant maxi : 30 000 €/an
28/07/2008	MAPA : Réalisation du site Internet	IDEEPOLE	11 700,00 €
08/08/2008	MAPA : Mise en conformité de l'Eglise St Denis - Lot n°1 Maçonnerie - Lot n°2 Menuiserie - Lot n°3 Electricité - Lot n°4 Peinture	CANARD CORCESSIN PHOEBUS CONSULTANTS BRUNEAU et GRIES	20 345,90 € 22 939,00 € 83 522,77 € 6 024 ,73 €
11/08/2008	MAPA : Acquisition de 3 véhicules utilitaires	METZ DIFFUSION	58 096,00 €
12/08/2008	Etude pour l'amélioration de la sécurité des piétons au passage à niveau	EDF	5 000,00 €
03/09/2008	Contrat de gestion des consommations électriques par Internet	EDF	680,04 € / an

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

M. THIERRY : Je ne comprends pas la décision 08-90, est-ce que vous pouvez m'apporter des précisions.

Mme THOURET : Effectivement, j'ai eu la même réaction. C'est un véhicule. C'est le prêt du véhicule de la résidence Siméon.

M. THIERRY : Il manque un mot dans la phrase.

Mme THOURET : Oui, il manque un mot, c'est « véhicule ».

M. THIERRY : Pour la décision 08-214, j'aimerais savoir quelle est l'augmentation de loyer OPHLM qui a été pratiquée sur la période Juillet 2007 / Juillet 2008 ;

M. RIESTER : Je ne peux pas vous répondre comme cela.

M. THIERRY : C'est 2,50 %, je me suis renseigné. Alors, 2,50 % pour les revenus les plus faibles, alors que je vois dans la décision 214 que l'augmentation des loyers des bâtiments est de 1,36 %.

M. RIESTER : Je vais creuser la question.

M. THIERRY : Il faut changer le taux d'indexation.

M. RIESTER : Là, vous mélanger les choux et les carottes. On ne peut pas comparer les loyers des bâtiments communaux d'une façon générale et la question de l'OPHLM de Coulommiers qui a une problématique spécifique. Il y a une problématique spécifique pour les bâtiments communaux. Si vous voulez qu'on parle des loyers de l'OPHLM, il y a un conseil d'administration pour cela. Je veux bien en parler, je n'ai aucun problème, je veux faire du logement une question de priorité et j'aurai l'occasion, si vous voulez bien, de vous expliquer la raison pour laquelle, il y a eu une augmentation l'année dernière de 2,5 %, puisque vous le dites, je veux bien vous croire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Soit, M. le Maire, l'augmentation du taux de loyer de l'OPHLM est de 2,5 %. Maintenant, avoir une augmentation de 1,36 %...

M. RIESTER : D'accord et je peux vous dire qu'il y a une augmentation de 1,5 % du prix de la cantine... On va essayer d'aborder les choses les unes après les autres, de ne pas tout mélanger. Je vous dis qu'on va regarder de façon très précise sur l'augmentation des loyers de l'OPHLM. Mme Marie-Jo Thouret vous fera un petit point lors d'un prochain conseil municipal. Sur cette question des bâtiments communaux, c'est une indexation annuelle. Je vous donnerai des renseignements supplémentaires la prochaine fois, si vous le souhaitez, mais on ne va pas comparer des choses incomparables. Pour l'instant, je n'ai pas suffisamment d'éléments pour vous faire une sortie argumentée sur la totalité de la politique d'évolution tarifaire au sein de l'Office et au sein des bâtiments communaux.

M. THIERRY : On en reparlera M. le Maire. Dernier point sur la décision 08-229, il s'agit du montant de la participation de la ville à l'Ecole Sainte Foy pour l'année 2007-2008. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous versons 563 € pour un élève fréquentant la maternelle et 453 € pour un élève fréquentant la primaire.

Lors du dernier conseil, nous avons eu à verser une somme de 585 € pour trois élèves à l'école de Boissy. Je voudrais savoir pourquoi un élève à Boissy coûte si peu par rapport à un élève sur Coulommiers.

M. RIESTER : Mme MOTOT n'est pas là, on va lui poser la question et on vous répondra la prochaine fois.

Surtout n'hésitez pas. Je vous redis parce que c'est important. Il y a des commissions qui sont réunies régulièrement pour travailler sur le fond les sujets. Ces questions techniques....

M. THIERRY : Nous avons les dossiers 5 jours avant seulement, c'est difficile.

M. RIESTER : Ne pas hésiter dans le cadre des commissions de parler des questions très techniques. Cela permet qu'on puisse vous répondre techniquement sur les questions très techniques.

Mme MARTIG : Juste avant les questions diverses j'aimerais faire une remarque.

M. RIESTER : allez y.

Mme MARTIG : On en a marre que vous nous teniez le même discours de l'opposition pas constructive. Je vous rappelle que sur les 23 points que nous avons faits, nous avons voté 9 rapports pour, 9 abstentions et 3 contre. Donc, il faut arrêter lors des prochains conseils municipaux de nous dire vous faites de l'opposition systématique, extrême, c'est faux. On peut reprendre tous les conseils municipaux depuis le départ et j'aimerais s'il vous plait qu'on arrête ce faux débat.

M. RIESTER : Ce n'est pas un faux débat. C'est une réalité, mais je m'aperçois qu'il y a des progrès. On a bien fait d'insister là-dessus, parce qu'il y a des résultats.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG : Non, depuis le départ.

M. RIESTER : Non.

Mme MARTIG : Depuis le départ...

M. RIESTER : Vous nous permettez de penser et de dire qu'à partir du moment où l'on pensera qu'effectivement on n'est plus dans de l'opposition caricaturale, on continuera à le faire, je vous remercie pour les délibérations vous avez voté positivement. Il y a évidemment beaucoup de progrès au fil des conseils municipaux.

Mme MARTIG : C'est juste votre appréciation.

Question n° 24

QUESTIONS DIVERSES

FERMETURE DES AIRES DE JEUX DEGRADES

Mme CANALE : Cette question s'adresse à M. FRÉMONT, je crois. Je suis maman, donc je vais régulièrement au Parc des Capucins avec mon fils, enfin pas dernièrement, pour les raisons que je vous ai évoquées au dernier conseil municipal. J'ai constaté que l'aire de jeux pour enfants était fermée depuis un certain temps. Alors, c'est une question qui m'a été soulevée, est-ce que vous pouvez m'indiquer (je sais qu'il y a eu des dégradations) Est-ce qu'il y a une date de réouverture envisagée ? Merci.

M. FRÉMONT : Il y a eu des dégradations lourdes, 3 jeux ont été complètement détruits. Il faut commander les pièces. Etant donné que c'est très dangereux, de laisser des enfants rentrer avec du matériel cassé, c'est la raison pour laquelle, nous avons préféré par pure mesure de sécurité fermer cette aire de jeux et dès que nous aurons reçu les pièces manquantes, ce sera réparé, tout est en cours et c'est uniquement un problème de sécurité.

Mme CANALE : Est-ce que vous avez une idée du délai, c'est une question que l'on m'a posée.

M. FRÉMONT : Non. On a raison de vous poser la question. Nous avons demandé des devis et je ne pense pas sur ces jeux là que nous ayons reçu les devis. Je suis vraiment désolé.

M. RIESTER : J'ai demandé à Bernard FRÉMONT, au service et Pascal FOURNIER d'anticiper le budget prochain pour le complément en matière de jeux pour enfants, parce qu'il est important d'avoir un dispositif le plus complet possible en matière de jeux pour enfants, le plus rapidement possible.

FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE

M. THIERRY : Lors du conseil du 23 juin, je vous ai interrogé sur le fonctionnement de la « Mission Locale ». Vous avez refusé de répondre alors que je vous demandais

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

simplement de nous préciser le temps qu'il vous faudrait pour remettre de l'ordre dans cette affaire.

L'été est passé, vous avez eu le temps de travailler avec le Conseil d'Administration.

« Sujet grave » comme vous l'avez fait remarquer, j'aimerais savoir si tous les problèmes sont maintenant résolus et si la Mission Locale fonctionne correctement ?

M. RIESTER : Je vous ai répondu M. THIERRY. Je vous avais expliqué ce qu'il en était le 23 juin, on peut reprendre les comptes rendus. J'ai bien expliqué que les recrutements étaient partis, que les décisions avaient été prises à l'unanimité du Conseil d'Administration, qu'il y avait un moment de latence parce que manifestement les démarches de conciliation qu'avait eues le Conseil d'administration n'avaient pas eu d'effet positif vis-à-vis des personnels qui avaient été licenciés. Donc on en a tenu compte, il y a eu des recrutements. La mission locale tourne, elle est ouverte, vous pouvez y aller. Il va y avoir un nouveau budget qui tiendra compte des problèmes qu'il y a eu au sein de cette mission locale. Tout cela va être revu lors du prochain conseil d'administration, mais tout cela suit bien son cours et cela fonctionne pour le mieux en ce moment.

M. THIERRY : Je vous remercie M. le Maire, puisque vous n'aviez pas répondu à ma question. Vous relirez la question et votre réponse. Vous verrez qu'il n'y avait aucune réponse.

RISQUE D'EFFONDREMENT DU TOIT DU MOULIN DES PRÉS

M. THIERRY : Je pense qu'il est inutile de vous dire ce que le moulin des Prés représente dans l'histoire de Coulommiers.

Comme vous l'avez vu, en passant sur le pont, la toiture du bâtiment va s'effondrer dans le Morin ; c'est une question de quelques semaines.

Interrogé, votre prédécesseur m'avait dit qu'il laissait le soin à son successeur de régler la question du devenir de cette bâtisse qui est une friche industrielle.

Quelle approche avez-vous sur le sujet ?
Prendrez-vous bientôt un Arrêté de Péril ?

M. RIESTER : Je me suis déjà exprimé je ne sais combien de fois sur cette question. Le Moulin des Prés est un point de préoccupation. Cela fait des années que c'est un sujet compliqué, cela appartient à des privés, ce n'est pas simple, on n'est pas dans un périmètre de préemption urbaine. Les personnes que l'on avait chargées de mettre sur le dossier on jugé que c'était très complexe à réhabiliter. On est preneur de toutes les meilleures idées et les vôtres aussi parce que comme vous y réfléchissez, vous revenez régulièrement sur le sujet, je suis preneur de vos idées parce que je pense que l'on sera, comme dans de nombreux cas, bien plus intelligent à plusieurs que seul. Il faut là-dessus que toutes les bonnes idées soient retenues, réfléchies travaillées. Une partie du Moulin des Prés touche la régulation du Grand Morin et la gestion du Grand Morin, c'est vrai que c'est un point très sensible. D'ailleurs, j'ai demandé à Jean-Pierre Aubry, Jackie Goujat et à un certain nombre d'élus qui souhaitaient travailler sur cette question de la régulation du Grand Morin de faire un petit groupe de travail qui va travailler en relation avec le Syndicat du Grand Morin, notamment la gestion et l'entretien des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

vannages. En ce qui concerne le bâtiment lui-même si vous avez des idées, je suis preneur. Aujourd'hui, c'est vraiment un sujet délicat. On a mis d'ailleurs dans l'étude qu'a évoqué M. FOURNIER tout à l'heure sur la réflexion globale et d'aide sur la question de l'équipement municipal, on a pointé cette question du Moulin des Prés. Si vous avez des idées je suis tout à fait preneur M. THIERRY.

M. THIERRY : Monsieur le Maire, des idées, des projets, vous savez très bien que tout est passé. Vous étiez dans la municipalité précédente, dans celle auparavant même. C'est à ce moment là qu'il fallait avoir des idées. Aujourd'hui la toiture va s'effondrer dans le Morin. S'il y a un accident, la rivière, c'est le domaine public. Est-ce que vous allez prendre un arrêté de péril ? Vous faites comme si vous découvriez le sujet.

M. RIESTER : Attendez, est-ce que j'ai dit cela ?

M. THIERRY : Si je vous interroge, c'est parce que votre prédécesseur vous a refilé le bébé. Donc c'est à vous de le résoudre.

M. RIESTER : Si vous avez des problèmes avec mon prédécesseur, adressez-vous à lui. D'autre part, je veux bien qu'on passe tout le mandat à se dire que tout ce qui a été fait avant par mon prédécesseur ce n'était pas bien. Moi, je vous ai déjà dit que j'étais solidaire du bilan de mon prédécesseur et qu'en conséquence, je trouvais contrairement à vous que le bilan était particulièrement remarquable. Vous allez continuer à me dire qu'il n'était pas bon. Maintenant, ce qui compte, je veux bien qu'on parle de l'histoire passée, ce qui compte c'est l'histoire future qu'on écrit ensemble en ce moment. Sur ce Moulin des Prés, je suis preneur de toutes les idées que vous pouvez avoir.

Concernant ce que vous nous signalez, on va regarder cela avec la plus grande attention. De voir si c'est d'une responsabilité publique par rapport au Grand Morin ou de responsabilité privée et puis on vous dira ce qu'il en est.

M. THIERRY : M. le Maire, vous voulez toujours l'ouverture. Ce soir, il y avait une désignation pour avoir un administrateur à l'Office HLM, l'ouverture il fallait la jouer là. Nous vous avons proposé quelqu'un. Alors, arrêtez de nous demander d'avoir des idées pour vous. Aujourd'hui, vous êtes aux commandes. C'est vous qui managez cette municipalité. Nous vous interrogeons. Répondez-nous tout simplement.

M. RIESTER : Ecoutez, on peut en discuter des heures. On vous dira toutes nos réflexions sur le Moulin des Prés au fur et à mesure. Toujours est-il que c'est un dossier compliqué et qu'il faut essayer d'avoir le moins de caricature possible.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

M. TREGOAT : M. le Maire, j'ai transmis à vos services un code en vigueur sur les panneaux d'affichage obligatoire aujourd'hui. Je vous avais posé la question au mois de Juin, au dernier Conseil Municipal et vous m'avez confirmé que vous mettiez en attente à une décision. Avez-vous pris votre décision sur les panneaux d'affichage, pour avoir des panneaux d'affichage pleins.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Oui, on y travaille. Je réfléchis même à mener une étude de manière à avoir un plan d'action sur le mobilier urbain dans son ensemble qui est lié à l'affichage. C'est-à-dire les sucettes, les abris bus, l'affichage libre, l'affichage administratif. Vous savez qu'il y a eu une première étape avec l'affichage administratif et l'affichage libre, mais il y a un grand nombre de sucettes et d'abris bus. Il faut réfléchir à une harmonisation de tous ces panneaux pour avoir un dispositif le plus performant, le plus adapté qui tienne compte de vos remarques M. TREGOAT. Je veux que ce soit une réflexion globale. On vous tiendra au courant de l'avancée des travaux dans le cadre de la commission.

PLANNIFICATION DES REUNIONS ET ENVOI DES CONVOCATIONS

M. TREGOAT : Y a-t-il eu « couac ou pas » ? Là on va vers l'anecdote. Le 10 septembre 2008, ou le 9 nous avons reçu une invitation de votre part pour une réunion de concertation sur la sécurisation du carrefour de l'Avenue Gastellier et de la rue Malakoff qui avait lieu le vendredi 19 à 19 heures. J'ai été étonné par vos services, de recevoir la veille, le J-1, une autre convocation pour la réunion de la commission urbanisme et cadre de vie qu'avait lieu ce même jour à 18 heures. Donc vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas nous couper en deux. La concertation sur la sécurisation du carrefour avenue Gastellier et Rue Malakoff aurait été très intéressante aussi pour nous particulièrement. Mais, nous ne pouvons pas nous couper en deux. Donc « couac ou pas couac », pour ces deux dates le même jour à une heure d'intervalle, je ne sais pas. Il y a un autre couac qui arrive par-dessus, c'est qu'elle est datée du 11 septembre, le cachet de la poste faisant foi, du 12, mais reçu le jeudi 18. Alors au niveau de la poste, dans le quartier de Vaux, il n'y aucun problème de distribution, par contre s'est cacheté avec une machine que j'utilise aussi régulièrement, il suffit de la cacheter mais aussi de le mettre dans le service côté distribution, parce que là le package d'envoi a été bloqué quelque part. Il y a quelque chose qui ne va pas. Moi, la seule chose que je vous demande, enfin si je vous sollicite vous et la collectivité, c'est que quand il y a des réunions... moi vendredi soir, nous étions là encore ici à 8 heures et demie. La réunion pour la concertation, tout le monde est sorti à peu près en même temps que nous, on vous a tous vu sortir. Nous on était en commission c'est un « couac ».Excusez-moi, on va le prendre en plaisantant, mais c'est pas si « couac » que ça quoi.

M. RIESTER : Je comprends votre remarque. Simplement étant donné qu'on veut faire fonctionner les commissions, qu'il y a de nombreuses réunions. On veut faire qu'il y ait des réunions de quartiers, qu'il y ait des réunions de concertation quand on fait un aménagement particulier dans Coulommiers. Comme on veut animer au maximum la ville ici ou là, forcément à un moment donné cela se chevauche et s'est sûr que vous ne pouvez pas vous couper en deux. Moi, je ne peux pas me couper en deux. Il faut faire des choix. Il n'en reste pas moins que ce n'est par forcément un « couac », que dans la mesure du possible, il faut essayer qu'il n'y ait pas des réunions concomitantes, mais en même temps on ne peut pas non plus si on veut faire de nombreuses réunions qu'il n'y ait pas à un moment donné des chevauchements. Dans la mesure du possible, on fera en sorte qu'il y en est le moins possible dans l'avenir.

Concernant le courrier, c'est vrai que et vous n'êtes pas le premier à me le dire, il y a eu ces derniers jours quelques petits retards de courrier. A priori, c'est quand même au niveau de la poste que ça a joué, je ne sais pas de quelle manière. Nous a priori au niveau des services régulièrement quand s'est cacheté de toutes façons cela part le jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

même ou le lendemain au pire. L'affranchissement fonctionne bien et après c'est traité au niveau de la poste. On peut faire une petite enquête spécifique, mais je ne pense pas que ce soit un « couac », je pense que c'est simplement un problème de retard au niveau de la poste, comme cela arrive malheureusement de temps en temps. Globalement, on a un très bon service.

ASSOCIATION DES ÉLUS POUR UN PARC NATUREL REGIONAL

M. TREGOAT : La collectivité a-t-elle nommé un référent pour le Parc Naturel Régional ?

M. RIESTER : Je fais partie de l'association des élus.

M. TREGOAT : Est-ce que vous pourriez faire passer le message car j'ai envoyé un mail et un courrier à Monsieur...

M. RIESTER : M. VAUDESCAL, Président de l'association des élus.

M. TREGOAT : ... pour faire partie de l'association des élus. J'attends toujours des nouvelles de sa part et d'après les informations que j'ai, je ne suis pas le seul, donc il serait bien, avant que l'on passe par la voie officielle, qu'il nous réponde.

M. RIESTER : D'accord, je vais lui signaler ça et puis ...

M. TREGOAT : Le référent, si je comprends bien c'est vous ?

M. RIESTER : Oui. Cela me fait penser, c'est une bonne remarque M. TREGOAT, de parler du PNR dans un prochain Conseil Municipal. On avance bien. On travaille avec la Région sur ce dossier là. On est dans une phase d'étude de la faisabilité d'un Parc Naturel Régional sur notre territoire.

DÉNOMINATION D'UNE RUE AU NOM DE SALVADOR ALLENDE

Madame SABATÉ : Pour éviter un problème récurrent depuis plusieurs années à Coulommiers, est-ce qu'il serait possible de donner le nom de Salvador ALLENDE à une rue dans le prochain programme de logements ?

M. RIESTER : C'est vrai qu'il y a eu des débats là-dessus. Sur les nouvelles voiries, il y a eu déjà des noms de donner. Dans l'avenir, on va en reparler puisqu'il y a quelques nouvelles voies encore à venir et puis il y a une réflexion que nous avons sur un certain nombre de personnalités de Coulommiers qui sont à mettre à l'honneur parce que je crois que c'est important. C'était le choix qu'on avait fait en nommant l'Avenue Robert ELVERT et on va sûrement continuer à modifier des noms de rues pour tenir compte des hommes ou des femmes qui ont marqué Coulommiers, que ce soit dans leurs responsabilités publiques ou dans leurs responsabilités artistiques ou sportives. Enfin, des gens qui ont marqué la ville de Coulommiers. On aura l'occasion d'en reparler, notamment pour un certain nombre d'entre eux, je vous en redirai un peu plus quand on aura avancé. Je prends note de votre demande et on verra ce qu'on propose.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 23 h 30.